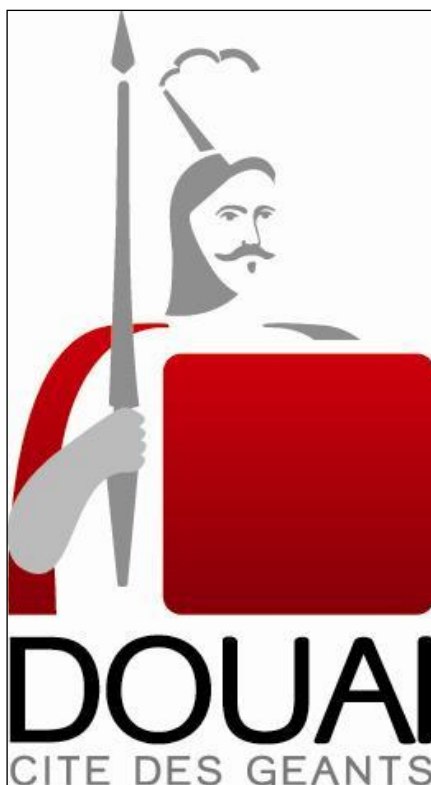


# VILLE DE DOUAI



## CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 à 20h00**

**Sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire**

- :: :: -

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>POINT N° 1</b>                                                                                                                                                                             | <b>6</b>  |
| 1.1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021                                                                       | 6         |
| <b>POINT N° 3 – CULTURE</b>                                                                                                                                                                   | <b>8</b>  |
| 3.1. Théâtre municipal – Programmation et budget saison 2022-2023                                                                                                                             | 8         |
| 3.2. Théâtre municipal – Tarifs saison 2022-2023                                                                                                                                              | 21        |
| 3.3. Gratuité d'accès au musée pour l'exposition « Gayant, les géants de Douai »                                                                                                              | 25        |
| 3.4. Opération « TER à 1 euro » : entrée gratuite au musée de la Chartreuse                                                                                                                   | 25        |
| 3.5. Prêt de quatre vitrines en bois et de huit documents pour une exposition au centre Matisse de Noyelles-Godault                                                                           | 26        |
| 3.6. Subvention exceptionnelle à l'association des membres de l'ordre des Palmes académiques (AMOPA) pour son concours d'éloquence                                                            | 27        |
| <b>POINT N° 7 – ÉCOLES</b>                                                                                                                                                                    | <b>29</b> |
| 7.1. Participation financière des enfants douaisiens scolarisés dans les écoles Copernic, Gambetta et Guironnet à Waziers à l'occasion de séjours scolaires organisés par la ville de Waziers | 29        |
| <b>POINT N° 8 – SPORTS</b>                                                                                                                                                                    | <b>30</b> |
| 8.1. Boucles de Gayant cyclistes 2022 - Tarifs                                                                                                                                                | 30        |
| 8.2. Convention de mise à disposition de tir « Cyprien Saurel » au club « Les tireurs du Douaisis »                                                                                           | 31        |
| <b>POINT N° 9 – BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>                                                                                                                                                       | <b>31</b> |
| 9.1. Installation de sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)                                                                                              | 31        |

|                                                                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>POINT N° 10 – VOIRIE</b>                                                                                                                                                                   | <b>32</b> |
| 10.1. Entretien correctif des installations d'éclairage extérieur – Passation du marché et de l'accord-cadre                                                                                  | 32        |
| 10.2. Aménagement du centre-social du faubourg d'Esquerchin – Lot n° 1 « Voirie » - Annulation des pénalités de retard                                                                        | 33        |
| <b>POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT</b>                                                                                                                                                       | <b>34</b> |
| 12.1. Rue Adrienne Bolland – Acquisition des voiries                                                                                                                                          | 34        |
| 12.2. Ensemble immobilier 72-82-94 rue du Béguinage – Désaffectation - Cession                                                                                                                | 35        |
| <b>POINT N° 15 – DIVERS</b>                                                                                                                                                                   | <b>37</b> |
| 15.1. Modification du tableau des effectifs                                                                                                                                                   | 37        |
| 15.2. Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité                                                                                                                 | 39        |
| 15.3. Contrat de projet – Chargé(e) de mission planification urbaine                                                                                                                          | 39        |
| 15.4. Aqua senior – Convention de mise à disposition du personnel municipal                                                                                                                   | 40        |
| 15.5. Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot n° 5 « Ville – tenues, uniformes pour la police municipale » - Avenant n° 1 à l'accord-cadre | 40        |
| 15.6. Mode de scrutin des délibérations relatives aux nominations des membres des commissions municipales, comités consultatifs, des représentants dans les écoles, collèges et lycées        | 41        |
| 15.7. Représentation à l'école élémentaire des Blancs Mouchons – Remplacement d'un membre                                                                                                     | 42        |
| <b>POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES</b>                                                                                                                                              | <b>42</b> |
| <b>POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES</b>                                                                                                                                                       | <b>42</b> |

*(La séance est ouverte à 20 heures 03, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire de Douai)*

**M. le Maire.-** Je voudrais démarrer ce conseil par deux tristes nouvelles, qui sont aussi l'occasion de rendre un bel hommage à deux grands Douaisiens.

*(Projection de photographies)*

Nous avons appris le 3 avril le décès de Monsieur Raymond GUÉRY, qui était président de l'UAICD, l'union artistique et intellectuelle des cheminots douaisiens, une des grandes associations du quartier des Cheminots, une association qui organisait surtout des cours de danse et de musique. Raymond GUÉRY était ancien directeur d'agence SNCF. Depuis des années, il présidait avec beaucoup de cœur et d'enthousiasme cette très belle association dont vous pourrez d'ailleurs admirer les spectacles de fin d'année les 25 et 26 juin à l'Hippodrome. Il y a plusieurs centaines de danseuses, il y a quelques danseurs mais ce sont beaucoup de petites filles et jeunes femmes. On aperçoit Isabelle, la chorégraphe de l'association à côté de Raymond GUÉRY.

Nous avons appris également le 16 avril le décès de Jacques LANNOY, maître carillonneur à Douai, de 1965 à 1998 – si j'ai bonne mémoire –, président fondateur de la Guilde des carillonneurs de France et de la Fédération mondiale du carillon. Il a également créé l'école française du carillon et il est à l'origine du carillon ambulant de Douai. Je ne sais pas quel est son numéro dans la longue liste de carillonneurs du beffroi de Douai. Il est le prédécesseur de Stefano COLLETTI. Je crois que Jacques LANNOY est d'une grande famille de carillonneurs depuis le XIXe siècle, mais plutôt du côté de la tour de Saint-Amand. Jacques LANNOY a marqué de son empreinte notre carillon douaisien.

Je vous propose de respecter une minute de silence pour ces deux grands Douaisiens.

*(Une minute de silence est observée.)*

Un bref retour sur les faits et événements plus heureux du mois écoulé.

Nous avons eu le 2 avril un grand gala de catch de notre club Catch as catch Can intitulé « Game over » en hommage à Jean-Claude GRUSON, que nous avons d'ailleurs évoqué dans cette enceinte il y a quelques semaines, dit « le baron », fondateur de l'association. C'était à la salle des sports de la porte d'Arras.

Nous avons pour l'instant encore, jusqu'à aujourd'hui, du 2 au 29 avril, une exposition sur les grilles de l'hôtel de ville : « Rimbaud lu par les habitants de Douai », un très beau projet financé en politique de la ville, organisé par la compagnie de théâtre La Boka. Ce n'est pas seulement une exposition de photos, un objet avec des textes a

été réalisé ; vous pouvez le retrouver sur internet, il y a une adresse où on peut écouter une douzaine d'habitants lire des textes de Rimbaud.

Les 2 et 3 avril, c'étaient les parcours du cœur, organisés par l'association Cœur et santé.

Du 4 au 8 avril, nous avons rassemblé une collecte de dons à destination de Puławy en faveur de la population ukrainienne. Le transporteur a eu quelques difficultés mais il est sur le point de partir.

L'Institut mines télécom (IMT) a lancé la 31<sup>e</sup> édition de l'Eurotandem le 6 avril, avec un départ à 8 heures de la place d'Armes. J'ai d'ailleurs vu sur internet aujourd'hui qu'ils ne sont pas encore arrivés, ils sont quelque part dans le sud. On peut les suivre sur différents réseaux sociaux. Des étudiants réalisent un tour de France de près de 6 000 kilomètres, dont la moitié en tandem, dans le but de promouvoir le don du sang et de récolter des promesses de don.

Le 10 avril, c'était notre journée verte, place Saint-Amé, dédiée aux jardins nourriciers, avec, comme chaque année, des ateliers, des animations, des spectacles, des dégustations, un marché aux fleurs et aux livres. C'était d'ailleurs le même jour que le premier tour de l'élection présidentielle. Je remercie, même si c'est une obligation légale pour les élus, tous les élus qui ont ce jour-là tenu un bureau de vote sur 11 heures d'affilée.

Le 15 avril, c'était la kermesse de printemps au faubourg d'Esquerchin, au terrain de football rue de la Brayelle, organisé par l'association La Brayelle.

Le 17 avril, nous avons la grande chasse aux œufs, parc Jacques Vernier. Cela a été un gros succès. J'y suis passé, on avait de longues files d'attente, il y avait pourtant un bon nombre de stands de chasse aux œufs à différents endroits du parc. On commence à être un peu rôdé sur cet exercice. Il y avait des balades à poney, à âne, du maquillage, une borne à selfie, etc. Tout cela a eu un grand succès, il faisait un temps magnifique.

Du 23 avril au 1<sup>er</sup> mai – je me tourne vers le président de l'association, Yvon SIPIETER –, nous avons les fêtes de la batellerie. C'est en ce moment puisqu'il y a eu la grande braderie le week-end dernier et, là aussi, sous un soleil absolument radieux. Cela a été un vrai succès. La ducasse est en cours, me semble-t-il, et nous avons le pardon de la batellerie ce dimanche.

Le 24 avril, nous avons la journée nationale du souvenir de la déportation avec des dépôts de gerbes à Dorignies et en centre-ville.

Le même jour, vous le savez, nous avons le deuxième tour de l'élection présidentielle.

La commission des sites s'est réunie les 8 et 29 avril.

J'en arrive aux prochains événements.

Demain, nous inaugurons les rues de Bellain et de la Madeleine transformées, avec des animations tout au long de la journée. Le même jour, aura lieu une opération commerciale organisée par l'UCAD – il ne faut plus dire l'UCD, c'est l'union des commerçants et artisans de Douai –, avec 25 000 € de bons d'achat à gagner.

Le 1<sup>er</sup> mai, nous avons la cérémonie de remise des diplômes du travail à l'hôtel de ville et, le soir à 18 heures, le traditionnel tournoi de bridge du 1<sup>er</sup> mai au club de bridge de la Clochette.

Les 7 et 8 mai, nous avons la fête de la voie d'eau, organisée par l'Ampave (association mémoire patrimoine et activités de la voie d'eau). Je crois que nous avons sur les tables un petit flyer d'invitation.

Le 7 avril, aura lieu le championnat du monde de boxe World boxing organization (WBO) au complexe sportif Gayant, au quai Devigne, organisé par le Douai Boxing Club, avec cinq combats professionnels.

Le 8 avril, c'est évidemment la célébration de la victoire du 8 mai 1945 au monument aux morts, porte de Valenciennes, ainsi qu'à Dornignies et à Frais-Marais.

Une information : le 10 avril, c'est le lancement officiel de notre nouveau site internet « douai.fr ». En réalité, il est déjà accessible et vous l'apercevez en bas de page dans notre magazine municipal. Le 10, en réalité, l'ancien site ne sera plus accessible et, que l'on tape « ville-douai.fr » ou « douai.fr », on tombera sur notre nouveau site. Je félicite le service de la communication, qui a évidemment travaillé avec un prestataire, mais ce site est complètement repensé, y compris dans les outils qui servent à y accéder, puisque c'est un site qui a été pensé principalement pour le téléphone portable et pour la tablette. En effet, nous nous apercevons avec les statistiques de fréquentation que c'est en priorité par ces outils-là que notre site internet est utilisé. C'est un site beaucoup plus orienté vers les aspects très pratiques, allégé d'un certain nombre d'informations finalement un peu « dormantes » qu'il y avait dans l'ancien site et beaucoup plus pratique, opérationnel. Je le trouve, pour ma part, très facile, limpide, lisible et utilisable.

Le 14 mai, ce sera la « Nuit des musées », avec une ouverture du musée de 18 heures à minuit, avec diverses animations.

Les 14 et 15 mai, nous aurons le championnat de France de deuxième division de foot-fauteuil, organisé par notre club douaisien. Ce sera au complexe sportif Gayant tout le week-end.

Je vous informe que la date du prochain conseil municipal sera le 19 mai qui est un jeudi. En effet, le lendemain est le jour de la fête des voisins et cela permettra à tous ceux et celles d'entre nous qui le souhaitent de participer aux souvent très nombreuses fêtes des voisins qu'il y a à Douai. Certaines années, cela monte entre 12 et 15.

Le 26 mai, ce sont Les Boucles de Gayant pédestres avec quatre parcours. Les inscriptions sont déjà ouvertes depuis le 28 mars.

Du 31 mai au 5 juin, c'est la 29<sup>e</sup> édition du festival international du grand reportage d'actualité (FIGRA), mais la 2<sup>e</sup> édition douaisienne.

Je vais laisser la parole un instant à Auriane.

**Mme AIT LASRI.**- Je vous propose que l'on découvre ensemble le clip de cette 29<sup>e</sup> édition et, ensuite, on balaira un peu les points forts de ce festival. C'est donc la 2<sup>e</sup> édition douaisienne et la 29<sup>e</sup> édition du festival international du grand reportage d'actualité et du commentaire de société.

*(Projection d'un clip vidéo)*

Nous nous inscrivons bien dans une compétition internationale avec cinq catégories. Nous allons encore avoir des présidents de jury à renommée nationale, voire internationale, avec par exemple Reda BENJELLOUN, le directeur des documentaires de Radio 2M, Christophe BARREYRE, producteur associé et chef de l'émission « Affaires sensibles » de France Inter – pour ne citer qu'eux.

Ensuite, nous aurons une nouvelle catégorie hors compétition « Fenêtre sur le monde » en avant-première avec, cette année, trois films étrangers inédits qui seront projetés autour de la thématique des droits humains.

En tout, nous avons 60 projections de documentaires et 17 films hors compétition. À chaque projection, il y aura des échanges avec le public, les réalisateurs des films projetés qui sont en sélection uniquement cette année 2022.

Rencontre autour d'Albert Londres, « Images et vérités », animée comme l'année dernière par Hervé BRUSINI, le président du prix Albert Londres et parrain du FIGRA. Cet échange dure environ une heure au Majestic. Ce sera le vendredi 3 juin. Il se veut donc un carrefour d'échanges, de convivialité où on peut échanger librement autour du métier de journaliste et de reporter.

Une heure avec la guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires (Garrrd) : l'année dernière, c'est la société civile des auteurs multimédia (Scam) qui avait mené ce débat. Cette année, ce sera la Garrrd, qui a mené une étude pendant un an sur tous les documentaires qui ont pu être projetés sur différentes chaînes. Cette étude était surtout fléchée sur la place des femmes qui sont autrices réalisatrices et qui sont moins représentées dans les différentes projections. Ce sera donc une heure de débat autour de cette thématique.

Ensuite, au musée de la Chartreuse, sous la catégorie « Témoins du monde », nous aurons une seule exposition photo de deux reporters de guerre : « Cavaliers du vent » d'Alain BUU, un grand photographe vietnamien qui s'est inspiré notamment du livre de Joseph KESSEL, Les Cavaliers. Il a parcouru l'Afghanistan pendant deux ans il y a une vingtaine d'années et a monté cette exposition photo. « Sous la loi des

talibans », ce sera le documentaire qui ouvrira le FIGRA le mardi 31 mai. Avec la prise des talibans de Kaboul en août, les reporters de guerre et les journalistes sont partis sur le terrain. Pour cette exposition photo, 12 formats géants seront exposés en salle capitulaire au musée de la Chartreuse.

Toujours dans le théâtre documentaire, *Shell shock*. Une journaliste part en Irak, elle doit rentrer et elle doit rendre son papier. C'est ce qu'ils appellent dans le métier « *shell shock* ». Elle est choquée de ce qu'elle a pu vivre là-bas. C'est une pièce de théâtre assez intimiste avec une personne sur scène, elle raconte un peu tout ce qu'elle a pu vivre là-bas et elle a un blocage. J'invite tout le monde à venir à cette pièce de théâtre. Ce sera le jeudi du festival.

Une place qui est très importante pour le FIGRA et notamment dans le traitement d'images, c'est l'éducation aux médias et à l'image d'information, construire un parcours culturel et citoyen pour les jeunes de la région. La région aide le FIGRA à proposer ces parcours. Cette année, environ 1 200 élèves de toute la région des Hauts-de-France viendront sur le FIGRA.

Comme l'année dernière, mais sous un format un peu différent, nous aurons le « coup de cœur » du jury du conseil municipal des enfants de Douai. Il y aura, d'une part, des séances de préparation en lien avec la bibliothèque et avec les services de la direction éducation, enfance et jeunesse (DEEJ) pour accompagner, présenter ce que peuvent être le documentaire et le travail des journalistes. Ils seront invités pendant deux jours au Majestic, le mercredi et le samedi, pour que ce ne soit pas trop lourd pour eux. Il y aura deux jours de diffusion, des débats, des ateliers de tourné-monté organisés par La Friche, pour voir comment on peut tourner un reportage avec un Smartphone. Il y aura des rencontres avec des reporters, des journalistes et une rencontre privilégiée avec le directeur de France 24. Comme je l'avais dit, sur les quatre jours du festival, 1 200 scolaires sont inscrits pour participer au FIGRA.

Le jury jeunes : depuis 14 ans, la région finance ce jury un peu particulier. Ils sont immergés pendant une semaine comme des professionnels, ils viennent de toute la région des Hauts-de-France. Ils remettent un prix. Ils sont logés avec les journalistes. Ils partagent vraiment une expérience assez singulière. Une douaisienne du lycée Rabelais a été sélectionnée, Eva PLATEL.

Pour la première fois, 60 étudiants des classes préparatoires de Saint-Jean vont vivre une journée complète au FIGRA. Ils vont faire des master class, des débats, des échanges et, s'ils ont encore assez d'énergie, ils proposeront une sorte de mini conférence en fin de journée.

Toujours dans la catégorie d'éducation aux médias, nous aurons le retour d'expérience. Saint-Jean faisait des ateliers de journalistes dans ses murs et faisait des mini reportages sur toutes les actions qui pouvaient être montées pendant l'année. Le directeur du FIGRA et le directeur de Saint-Jean se sont rencontrés et ont décidé de faire le retour d'expérience cette année pendant le FIGRA. Le mercredi 1<sup>er</sup> juin, les élèves

présenteront un journal vivant au FIGRA.

La soirée de clôture se déroulera comme l'année dernière au conservatoire à rayonnement régional. Elle sera animée par Tristan WALECKX, le présentateur de « Complément d'enquête ».

Cette année, on peut vraiment se féliciter. En effet, le FIGRA s'est terminé début octobre, et, en moins de six mois, on a réussi à monter beaucoup de partenariats très intéressants. On voit bien que le FIGRA est soutenu par les associations du territoire : Les Amis de Douai, l'université d'Anchin, le lycée Corot, le lycée Saint-Jean et l'École des Mines, pour ne citer qu'eux.

**M. le Maire.-** Je rappelle les dates : du 31 mai au 5 juin.

Je passe à quelques informations sur les chantiers terminés ou en cours.

*(Projection de photographies)*

Nous venons de finir de réparer les couvertures des courts de tennis qui avaient été abîmées par la tempête.

Nous avons refait l'escalier de la salle Corot.

Nous avons aménagé un plateau ralentisseur, avec un financement du Département. C'est à la Clochette, au carrefour de la rue Camille Saint-Saëns. C'est un endroit où on a du côté wazierois deux commerces, un endroit où la rue de la Clochette va assez vite.

Nous démarrons des travaux de sécurité incendie de l'Hippodrome. Ce sont des travaux assez frustrants parce qu'on ne les voit pas, mais ils sont pourtant indispensables.

Je vais laisser la parole à Maxime pour l'appel nominal.

## **POINT N° 1**

### **1.1. Appel nominal - Désignation d'un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021**

**M. DECUPPER-LAUD.-** Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Sont présents : Frédéric CHÉREAU, Agnès DUPUIS, Mohamed KHÉRAKI, Stéphanie STIERNON, Hocine MAZY, Auriane AIT LASRI, Nathalie APERS, Yvon SIPIETER, Khadija AHANTAT, Michaël DOZIÈRE, Marie DELATTRE, Nora CHERKI, Guy CARUYER, Avida OULAHCE, Carolle DIVRECHY, Katia

BITTNER, Yves PIQUOT, Salima BOUKENTAR, Sébastien LANCLU, Maxime DECUPPER-LAUD, Guy LAGACHE, Nadia BONY, Franz QUATREBOEUF, Anne COLIN, Xavier THIERRY, Coline CRAEYE, Éric LE MAÎTRE, Anne-Sophie AUDEGOND, Yvette WATTEBLED, Thibaut FRANÇOIS, François GUIFFARD.

- Jean-Michel LEROY est excusé, représenté par Monsieur SIPIETER.
- Jean-Christophe LECLERCQ est excusé, représenté par Madame BITTNER.
- Jean-Marie DUPIRE est excusé, représenté par Frédéric CHÉREAU.
- Jamila MEKKI est excusée, représentée par Monsieur MAZY.
- Chantal RYBAK arrivera en retard. En son absence, elle sera représentée par Monsieur QUATREBOEUF.
- Mohamed FÉLOUKI est excusé, représenté par Madame CRAEYE.
- Anissa BOUCHABOUN est excusée, représentée également par Madame CRAEYE.
- Guy CANNIE est excusé, représenté par Monsieur FRANÇOIS.

Nous sommes 31 présents et 8 représentés.

*(Monsieur THIERRY demande la parole)*

**M. le Maire.-** On va peut-être perdre l'habitude des propos liminaires. Je pense qu'on va rentrer dans l'ordre du jour, qui est court, et le reste pourra se traiter en questions diverses.

Nous avons à voter le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV du 10 décembre ? ... Non.

Je vous propose de l'adopter.

*(Il est procédé au vote)*

*(Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité)*

Je rappelle que, désormais, tout le monde peut signer la feuille d'émargement du PV du 10 décembre qui est sur la table, pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait.

Pour la délibération 3.1, je vais passer la parole à Auriane, mais pas seulement. Je remercie très chaleureusement de leur présence notre directeur du théâtre Frédéric BOULARD et Cathy DECARPENTRIE. Je vous laisse la parole en trio pour nous présenter cette saison 2022-2023 avant de voter la délibération.

### **POINT N° 3 – CULTURE**

#### **3.1. Théâtre municipal – Programmation et budget saison 2022-2023**

**Mme AIT LASRI.-** C'est une très belle délibération parce qu'on ne peut que se réjouir à la lecture de cette délibération portant sur cette 230<sup>e</sup> saison qui nous attend dans notre théâtre municipal, avec 26 spectacles, 18 pièces de théâtre, deux spectacles musicaux, un seul en scène, un spectacle jeune public. C'est une saison que l'on pourrait un peu requalifier de « normale », on commence à retrouver un rythme de croisière plus simple puisque, cette année, nous avons dû scinder la saison en deux.

Je voudrais encore une fois saluer effectivement le travail des équipes du théâtre pour tout ce qu'elles donnent aux spectateurs.

Je vais passer la parole au chef d'orchestre du théâtre, Monsieur BOULARD, pour qu'il puisse nous faire une présentation de cette magnifique saison.

**M. BOULARD.-** Madame AIT LASRI, merci. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

En préambule, je voudrais – et ce n'est pas une pirouette de ma part – remercier encore une fois Cathy DECARPENTRIE, car Cathy est administratrice du théâtre, elle est mon adjointe, mais elle est plus que cela, puisque cela fait de nombreuses années que nous travaillons ensemble à quatre mains, à deux voix, à deux cerveaux. C'est un grand plaisir et je vous remercie très chaleureusement, Cathy, d'être à mes côtés, à nos côtés.

Une saison de théâtre – c'est un peu la même chose pour une saison d'orchestre –, c'est une histoire de cœur. Il est donc important d'avoir des adjoints qui vous épaulent, auxquels vous pouvez parler à minuit au sortir d'une pièce de théâtre pour échanger sur vos avis, vos craintes, etc.

Ce soir, je vais vous présenter la saison du théâtre, j'espère que vous la validerez, que vous la voterez et que vous serez intéressés par cette présentation. Ce sera un bon signe pour l'affluence que nous espérons toutes et tous pour la saison prochaine.

Nous proposons donc 18 pièces de théâtre, trois spectacles musicaux, non pas deux tel que c'est présenté dans la délibération et un seul en scène, c'est-à-dire que le seul en scène est remplacé par un spectacle musical. En effet, c'est peut-être un détail, mais, suite à la pandémie – et cela montre toute la difficulté que nous avons eue à bâtir cette saison –, il a fallu construire cette saison, la déconstruire, la remettre sur le métier 36 fois. Certains producteurs ont de grosses difficultés, certains comédiens se tournent plutôt vers le cinéma que vers le théâtre, certaines choses sont prévues et il faut recommencer 36 fois. En tout cas, les choses sont maintenant consolidées et nous allons pouvoir commencer par la première pièce.

Il faut savoir que, dans une saison, il y a des pièces de théâtre et des spectacles

musicaux, etc., mais, dans les pièces de théâtre, nous avons souhaité faire la part belle comme chaque année à la fois à des comédies et à des petits bijoux, des pépites qui traitent de l'histoire de la condition féminine, etc.

*(Projection d'un diaporama)*

- Le 10 octobre, « Un cœur simple », une nouvelle de Gustave FLAUBERT.

Comme chaque année, je ne sais pourquoi d'ailleurs, peut-être une marque de fabrique, nous souhaitons faire la part belle à la condition des femmes à travers l'Histoire, la condition des femmes aussi dans la société actuelle, etc. Là, c'est un petit retour dans l'Histoire avec « Un cœur simple », cette superbe nouvelle de Gustave FLAUBERT. Il s'agit de l'histoire d'une domestique en Normandie, à Pont-l'Évêque, au XIX<sup>e</sup> siècle, qui prend soin du logis d'une grande famille bourgeoise normande, qui élève les enfants qui deviennent presque ses enfants de cœur et qui s'oublie. Une vie simple, mais admirable. C'est une très belle pépite, mise en scène par Xavier LEMAIRE, un grand nom du théâtre, que vous aviez peut-être pu apprécier dans le cadre d'une très belle pièce signée de DUMAS également, avec Davy SARDOU, il y a maintenant deux ans. Xavier LEMAIRE est maintenant metteur en scène et nous allons le retrouver régulièrement au théâtre de Douai, car les plus grands comédiens et les plus grands metteurs en scène deviennent les amis de la ville de Douai et les amis de votre théâtre.

- Le 17 octobre, vous retrouvez Xavier LEMAIRE, cette fois-ci dans « Escalé », une très belle comédie touchante. Je lis un peu mes notes parce que, une fois que j'ai vu un spectacle, je m'empresse de l'oublier, tout simplement pour mieux apprécier le suivant. Je vois parfois trois ou quatre pièces dans la même semaine et, au bout d'un moment, cela finit par être un peu perturbant pour moi.

On retrouve donc Xavier LEMAIRE aux côtés d'Amélie ETASSE. C'est la rencontre d'un homme et d'une femme que tout oppose dans leur parcours, dans leurs sentiments, un moment éphémère où chacun des comédiens apporte un propre regard sur sa vie. Cette pièce est vraiment une petite perle véritablement touchante, qui amène manifestement à regarder dans le rétroviseur de sa propre vie.

- Richard ANCONINA, « Coupable ». « J'aurais voulu être un artiste ». Quand j'étais adolescent, je crois que j'ai dû voir ce film une vingtaine de fois. J'ai toujours rêvé de rencontrer Richard ANCONINA. Je l'ai rencontré à travers cette pièce à Paris. Il viendra donc à Douai pour la première fois. C'est sa première pièce de théâtre en tant qu'acteur de théâtre. C'est un acteur époustouflant. Il s'agit d'une pièce qui est d'actualité. Un policier, suite à une bavure, est placardé dans un commissariat de la métropole lilloise. Un soir, dans la nuit, il reçoit un coup de fil d'une femme qui est

battue par son époux et il va tout faire pour éviter qu'elle ne se suicide. C'est très profond, c'est très touchant, c'est poignant, c'est un thriller. Pour Richard ANCONINA et aussi pour ce texte et cette mise en scène, je vous invite véritablement, Monsieur le Maire, à ce qu'il n'y ait pas de bureau municipal ce lundi.

- Malheureusement, il en faudra deux de suite parce que, le 14 novembre, ce sera « Edmond ». « Edmond » a été donné au théâtre de Douai il y a environ cinq ans, lors de sa création. Maintenant, cette pièce est jouée tous les soirs au théâtre du Palais royal. C'est une pièce qui a reçu cinq Molière. C'est l'histoire d'Edmond ROSTAND qui est en panne d'inspiration, il a une famille à nourrir et il a juste le titre de la pièce « Cyrano de Bergerac », rien d'autre. Cela raconte évidemment la création de cette pièce au sein même de la troupe. C'est vraiment l'une des plus belles pièces que j'ai pu voir tout au long de ces presque dix années de programmation d'une saison au théâtre de Douai. Au bout de cinq ans et même au bout d'une semaine ou au bout de deux jours, c'est une pièce que l'on voit et que l'on revoit.
- « Le visiteur ». Vienne, 1938, Freud et sa fille vivent dans un appartement. L'Allemagne nazie envahit l'Autriche et, un soir, un nazi menace d'enlever la fille de Freud et de l'amener à la Gestapo. Là, Freud va recevoir la visite d'un personnage. On ne sait s'il est réel ou si c'est une sorte de Dieu qui arriverait dans le bureau de Freud. Freud va être bouleversé par cette apparition. Freud ne croit pas en Dieu, bien entendu, mais il faut sauver sa fille qui va peut-être être emmenée par la Gestapo. On se rend compte que ce psychanalyste va remettre en cause tout un mode de pensée et, pourquoi pas, croire en Dieu quand il s'agit de sauver sa fille. C'est une magnifique pièce, sur un texte magnifique, puisqu'il s'agit d'un texte de Éric-Emmanuel SCHMITT.
- « Drôle de genre ». Après Richard ANCONINA, la ville de Douai accueillera deux magnifiques artistes, Victoria ABRIL et Lionnel ASTIER, pour une superbe comédie, de très beaux décors, un sujet d'actualité. Vous expliquer la pièce, c'est vous raconter comment elle se termine, je suis donc un peu embêté. Toujours est-il que Lionnel ASTIER, homme politique, apprend un soir que sa femme n'est peut-être pas celle qu'il croyait, d'où « drôle de genre ». Le genre est un sujet d'actualité, le genre homme, femme. Cela pose la question de savoir si, en 2022, on est prêt à accepter des choses que l'on n'imaginerait pas et quel est le regard porté par la société sur ce type de sujet. Il s'agit d'une très belle pièce, avec une Victoria ABRIL merveilleuse.
- « Derrière le rideau », paramètre de la comédie. Éric ASSOUS et deux comédiens époustouflants, Bruno MADINIER et Énora MALAGRÉ, pour une comédie autour des faux-semblants et des vrais sentiments dans un

couple. Le thème : un auteur de théâtre vit une déception amoureuse et il va décider de s'en guérir en écrivant une pièce de théâtre et en confiant le premier rôle à une jeune actrice qui a 20 ans de moins que lui et qui est censée représenter son épouse. Quand il s'agit d'une comédie, je dois vous dire que l'intérêt d'une comédie n'est pas dans l'argument ; il est dans le rythme et dans le jeu, mais, au final, il n'y a rien de plus difficile que de faire une belle comédie. On est rarement porté par le texte en lui-même, c'est donc tout le jeu des acteurs qui fait la réussite d'une comédie.

- Le 16 décembre, on s'approche de Noël. Nous devons avoir VÉRINO, un humoriste. C'est là que cela change, puisque nous avons « Chanson plus bifluorée », avec trois chansonniers très célèbres. C'est leur tournée d'adieu. Ils arrêtent. Un certain nombre d'entre vous ont peut-être pu les apprécier à Douai, puisqu'ils sont déjà venus plusieurs fois, mais aussi, j'imagine, à la télévision. À travers leurs chansons, à travers la parodie de certains tubes de la chanson française, ils traitent de sujets d'actualité. C'est un merveilleux moment de les recevoir, de les retrouver au théâtre de Douai.
- On commence l'année avec « Madame MING », on retrouve Éric-Emmanuel SCHMITT, puisque c'est d'après un de ses romans, les dix enfants que Madame MING n'a jamais eus. On retrouve Xavier LEMAIRE cette fois-ci en tant que metteur en scène et on retrouve également Isabelle ANDRÉANI, une magnifique comédienne et actrice qui joue seule dans la première pièce, « Un cœur simple ».

C'est une très belle pièce, une pépite, qui associe à la fois le théâtre, les marionnettes et le violon. Il s'agit de l'histoire d'un homme d'affaires qui se rend en Chine et qui rencontre une dame qui tient les toilettes d'un aéroport qui va lui raconter sa vie de maman chinoise. Elle lui raconte qu'elle a eu dix enfants. Or, vous savez que, en Chine, les autorités n'accordent qu'un enfant par famille. C'est une très belle pièce pour se plonger dans la culture chinoise, la culture de Confucius.

- « Et Dieu créa le swing ! ». En juin 2021, le théâtre de Douai a été l'un des rares en France à rouvrir. La ville peut être fière d'avoir un équipement culturel qui a rouvert en proposant toute une série de pièces de théâtre sur le mois, comme une sorte de mini-festival, alors que les théâtres parisiens restaient fermés. À cette occasion, nous avons déjà programmé « Et Dieu créa le swing » d'Alain SACHS, un metteur en scène qui a eu de nombreux Molière, qui est le metteur en scène d'un spectacle musical qui s'appelle « Le quatuor », dont vous avez peut-être entendu parler, c'était un quatuor à cordes de musiciens un peu comme « Chanson plus bifluorée », mais là, avec des instrumentistes, avec des dizaines de milliers de représentations à travers le monde entier. Alain SACHS était venu à la conférence de presse qui s'était déroulée au théâtre pour le lancement de cette mini-saison pendant un mois.

Malheureusement, pendant un mois, comme vous le savez, il y avait des jauges extrêmement réduites et il y avait donc eu peu de spectateurs durant ce mois. Or, cette pièce est absolument merveilleuse, elle retrace en fait l'histoire de l'humanité mais en chansons, en airs d'opéra, avec trois merveilleuses cantatrices et un pianiste.

- « L'Avare » de Molière, avec Michel BOUJENAH à contre-emploi. En effet, on ne s'attend pas à retrouver Michel BOUJENAH dans ce rôle. On connaît évidemment Michel SERREAU et Louis de FUNÈS qui ont incarné Harpagon dans L'Avare. C'est un des plus beaux spectacles de la saison, qui est nominé aux Molière.

Je fais d'ailleurs une parenthèse. Lorsque nous bâtissons la saison, nous ne savons pas si des pièces seront nominées. Chaque année, nous en avons heureusement quelques-unes, mais cette fois-ci, nous avons 13 nominations aux Molière. C'est une belle découverte, une belle surprise et nous en sommes, Cathy et moi, très heureux, car, au moment où on choisit, on se demande si cela va plaire ou pas, si cela va être encensé par la critique ou pas.

« L'Avare », Michel BOUJENAH... Désolé, mais il faudra encore annuler un bureau municipal, parce que, si vous voulez voir de la neige tomber au théâtre de Douai, il faudra venir découvrir Michel BOUJENAH qui est remarquable, avec un jeu tout en finesse. Il est nominé pour le Molière du meilleur comédien et, sans nul doute, il sera nommé dans quelques jours.

- « L'embarras du choix », pour une autre nomination aux Molière 2022. C'est une très belle comédie, très originale, parce que c'est le public qui choisit la fin. En musique, on appelle cela une « forme ouverte » car on a le choix entre plusieurs fins. Il s'agit de Max, un homme de 35 ans, qui regarde déjà un peu dans le rétroviseur et qui se dit qu'il aurait dû choisir un autre métier, épouser une autre femme. Il se dit : « si je devais refaire ma vie, changer des choses dans ma vie, que ferais-je ? » et il demande au public ce qu'il en pense. C'est donc le public qui détermine le déroulé de la pièce et sa fin. Dit comme cela, cela ne représente pas grand-chose, mais vous imaginez pour des comédiens sur scène... puisque, en fonction des réactions du public, la pièce prend une tout autre tournure. Cela réclame une grande virtuosité de la part de ces comédiens récompensés par cette nomination aux Molière.
- « Berlin Berlin ». Avant la chute du mur de Berlin-Est, un homme et une femme essaient de creuser un tunnel pour passer à l'ouest. Jusque-là, vous me direz, rien d'original, sauf qu'un visiteur se rend dans l'appartement. Evidemment, quand ce visiteur vient dans l'appartement, on masque les travaux dans le salon qui débouchent sur le tunnel. Il se trouve que ce visiteur

est un membre de la Stasi et que la comédienne, Emma, tombe amoureuse de ce membre de la Stasi, ce qui complique les choses. Vous allez retrouver dans cette pièce Patrick HAUDECOEUR qui est absolument merveilleux, avec une mise en scène de José PAUL.

Bien entendu, quand je vous cite Michel BOUJENAH, ANCONINA, Pierre ARDITI, vous connaissez tous ces noms, parce que vous les voyez dans des films à la télévision, mais Patrick HAUDECOEUR dans le monde du théâtre, c'est vraiment une star. Je vous invite véritablement à voir cette très belle pièce. Je pense que nous ne nous sommes pas trompés, puisqu'elle a été nominée et je suis sûr que les spectateurs passeront un merveilleux moment avec cette comédie, mais qui est aussi historique.

- « Lorsque Françoise paraît ». Lorsque je me suis rendu au théâtre Lepic à Montmartre, je me suis dit : « je vais aller voir cette pièce, mais je suis à peu près sûr de m'ennuyer profondément ». DOLTO... Combien d'enfants n'ont pas été élevés dans les années soixante-dix, quatre-vingt à travers ses préceptes ? Il fallait acheter le dernier bouquin de DOLTO, etc. Je me suis dit : « encore une soirée de foutue ». Cathy m'a dit qu'il fallait aller voir la pièce, j'y suis allé. D'une part, je vous recommande ce merveilleux théâtre Art-Déco, le théâtre Lepic. D'autre part, j'ai retrouvé avec grand plaisir Sophie FORTE qui incarne Françoise DOLTO de l'âge de 8 ans jusqu'à 80 ans – la même comédienne. En fait, on ne parle pas tellement de psychanalyse et c'est une véritable comédie. Si vous avez envie de vous réconcilier avec Françoise DOLTO, parfois avec l'éducation de vos parents, venez au théâtre de Douai ce soir-là, Françoise DOLTO vous apparaîtra sous un autre prisme.
- « Espèces menacées ». Quand j'ai vu que Laurent OURNAC tenait le rôle principal, je me suis dit : « aïe, aïe, aïe ! Laurent OURNAC, Camping paradis, ce n'est pas ma tasse de thé ». Eh bien, c'est une superbe comédie qui, je pense, attirera les jeunes qui sont fans de la série. Le jeu de comédien au théâtre n'a rien à voir avec celui de comédien à la télévision et cela a été une très belle découverte.

En plus, je pense que c'est une pièce qui peut servir. Je vais vous expliquer pourquoi. Laurent OURNAC, qui est un comptable un petit peu grisâtre, oublie sa mallette de comptable dans le RER parisien et prend à la place la mallette de son voisin qui est bourrée de billets de banque. Je me suis dit que c'était peut-être le bon moyen pour faire la promotion du transport en commun. Cela ne m'est jamais arrivé, mais, maintenant, je vais prendre un peu plus les bus ; on ne sait jamais, cela peut arriver.

- Ensuite, une pièce un peu plus sérieuse... Vous voyez qu'une saison est rythmée, on essaie d'intercaler les pépites avec les comédies, de telle

manière que chacun y trouve son bonheur.

« La course des géants » est à la fois une comédie, mais cela vous replonge dans le Chicago des années 1960. Un jeune Américain, qui est un peu rebelle, croise la grande histoire de la conquête spatiale durant la Guerre froide, la course aux étoiles entre les États-Unis et l'URSS. Quand on regarde l'affiche, heureusement, on voit du très bon théâtre, on voit des sensations fortes, on retient son souffle, heureusement qu'il y a cela, parce que, à vrai dire, c'est assez nébuleux. Vous me direz, on parle de la lune, de la conquête spatiale. Ce spectacle fait salle comble tous les soirs sur Paris. C'est une magnifique pièce récompensée, elle aussi, par une nomination aux Molière 2022.

- Une belle comédie, José PAUL, un grand nom de la mise en scène, du théâtre, avec un grand nom en tant que comédien, Guillaume de TONQUÉDEC. Il incarne un comédien cabossé par la vie, alcoolique, qui adore le whisky et qui doit coacher une débutante en vue d'une audition de Roméo et Juliette. Je n'aime pas parler des comédies, parce qu'une comédie, cela se vit, il faut venir la voir. Contrairement aux pépites, on n'a pas grand-chose à en dire. Voilà encore un lundi réservé.
- Je serai un peu plus prolix pour « Les filles aux mains jaunes ». 1914, les hommes sont au front ; ce sont les femmes qui sont dans les usines d'armement, qui fabriquent les obus et qui les remplissent de poudre. Du coup, elles ont les mains jaunes. Au-delà de cet aspect, il s'agit d'un spectacle sur l'émancipation de la femme au début du XXe siècle. Cela rejoint la première pièce avec la nouvelle de FLAUBERT. C'est la place de la femme dans l'Histoire, les femmes qui étaient, non pas au front, mais au front de l'industrie, avec tous leurs rôles dans les décennies qui vont suivre dans le cadre de l'émancipation et du travail à salaire égal. C'est une magnifique pièce que nous avions déjà programmée, que nous avons dû déprogrammer en raison de la pandémie. Avec Cathy, nous avons souhaité la programmer à nouveau, ce qui est rare. En général, une fois que les pièces avaient été abandonnées à cause de la pandémie, les théâtres n'ont pas reprogrammé ces pièces. Vous le voyez, à travail égal, salaire égal ; nous sommes en 1914, mais c'est toujours un sujet d'actualité.
- « Marilyn, ma grand-mère et moi ». Toujours la place de la femme, une comédienne et un pianiste. Une comédienne chante Marilyn et il se trouve que sa grand-mère est née la même année que Marilyn MONROE. Là aussi, c'est la place de la femme dans les années soixante, soixante-dix, à travers deux vies totalement différentes : la vie d'une star – Marilyn, aux États-Unis – et la vie de sa grand-mère à Colmar, en France. Quels sont les points communs ? Pour le savoir, venez découvrir cette pièce. Ce sont aussi des pans de vie que l'on découvre, comment on a refusé à Marilyn le droit d'être

mère, d'avoir un enfant, au profit de sa carrière, etc.

Pour la petite anecdote, quand je vais voir une pièce, j'en apprend beaucoup plus dans les cafés après que lorsque je regarde la pièce. D'abord, au sortir d'un théâtre, on a les avis des personnes, et puis, comme il y a souvent dans un même quartier plusieurs théâtres, je m'installe à la terrasse d'un café, quand le temps le permet, et j'écoute. Là, il se trouve que je venais de voir « Drôle de genre » avec Lionnel ASTIER et Victoria ABRIL, je m'installe à la terrasse, les gens sortent d'un théâtre et ils étaient bouleversés par cette pièce. Je dois vous avouer que je ne suis pas allé voir cette pièce et je me suis dit que, si tant de personnes étaient bouleversées, c'est qu'il fallait qu'elle soit vue à Douai.

Voilà donc Richard ANCONINA, Michel BOUJENAH, Lionnel ASTIER, Victoria ABRIL, Pierre ARDITI et d'autres pour la première fois à Douai.

- « Fallait pas le dire ! ». C'est une comédie, il s'agit d'un couple qui se demande s'il peut encore se dire certaines choses par rapport à l'actualité, par rapport à la vie d'un couple. C'est sur un texte de Salomé LELOUCH. C'est d'une très grande finesse. C'est véritablement là aussi un très grand coup de cœur. Sincèrement, c'est une pièce remarquable, un décor moderne, innovant et Pierre ARDITI. Je ne suis pas toujours fan du personnage, mais, en tant que comédien, waouh ! Je ne vous dis que cela. C'est merveilleux !

Le théâtre des enfants ou spectacle jeune public... mais je trouve que « le théâtre des enfants », cela sonne bien. Je ne vais pas vous présenter toutes les pièces. Chaque samedi qui précède les petites vacances et au moment de Noël, il y aura de mémoire cinq pièces différentes, sept représentations. Pour information, cette année, 3 600 enfants et parents ont assisté aux spectacles jeune public au théâtre. Il y a des spectacles proposés par L'Éléphant dans le boa (« Benoît chante », « Le plus beau pays du monde »), des spectacles parisiens (« L'esprit de Noël », « Merlin »). Je m'arrête sur « Les fourberies de Scapin ». Bien sûr, l'année Molière sera passée, mais, malgré tout, on est quand même dans l'esprit. C'est un très beau spectacle qui plaira également aux plus grands : nomination aux Molière, meilleur spectacle jeune public 2017. Il s'adresse aussi à un autre type de spectateurs, les adolescents. En effet, nous étions plutôt sur les plus petits et, cette saison, il y en a également pour les adolescents.

Cette année, il y aura une matinale, que je n'ai pas vue mais qui m'a été chaudement recommandée par Madame AIT LASRI, par un grand metteur en scène et comédien de la région, Hugues DUQUESNE, qui raconte l'histoire d'une catastrophe, non pas celle de Courrières, mais celle de Liévin en 1965 qui se soldera par 21 morts. C'est l'histoire de notre région, de ces mineurs qui venaient de toute l'Europe, qui venaient du Maghreb et pour qui, lorsqu'ils étaient mineurs et qu'ils étaient face à ce métier particulièrement pénible, face au danger, face à la mort, il n'y avait pas de différence de couleur de peau, ni de différence de culture, d'origine. C'est peut-être une chose dont il faut se rappeler. C'est un pan de notre histoire, de notre région, mais pas

seulement, c'est un pan de l'histoire de l'humanité.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Maire.-** Merci. Ce sont effectivement des heures et des heures de travail de préparation, de spectacles à voir. Vous nous avez présenté ceux que vous avez choisis, mais il y a tous ceux que vous n'avez pas retenus et que vous êtes allé voir quand même avec Cathy.

**M. BOULARD.-** C'est ce qui permet de mieux apprécier ceux que l'on retient et, dans ce domaine, ce n'est pas une vie de mineur, c'est une vie de plaisir.

**M. le Maire.-** Merci, en tout cas. C'est très alléchant. Ce sera un crève-cœur, certains soirs de bureau municipal, mais tant mieux pour ceux qui auront le loisir d'aller voir ces spectacles.

Y a-t-il des questions à Frédéric BOULARD, à Cathy DECARPENTRIE et à Auriane AIT LASRI ?

Chantal RYBAK, je vous en prie.

**Mme RYBAK.-** Tout d'abord, je voulais évidemment remercier Monsieur BOULARD pour cette présentation très intéressante, exhaustive et alléchante, pour cette très belle saison.

Je voulais m'intéresser à un autre aspect plus trivial de cette délibération, c'est le budget. Ayant été jusqu'en 2014 adjointe à la culture, le budget de la saison était habituellement d'environ 240 000 €, il était en 2013 d'environ 233 000 €. Nous sommes aujourd'hui à 338 000 €, si j'additionne évidemment la première et la seconde partie de la saison, soit une augmentation de presque 100 000 €.

Nous sommes absolument d'accord sur cette augmentation. Il est évident que les cachets des comédiens, les prix de cession des spectacles, les frais de déplacement, d'hôtellerie éventuelle ont augmenté et, effectivement, pour la qualité et même simplement pour un spectacle, il est nécessaire de payer plus cher. Ce qui me pose question, c'est que cette augmentation régulière d'un peu plus de 10 000 € par an chaque année est constatée en ce qui concerne le théâtre municipal de Douai, mais que, curieusement, nos autres fleurons de la vie culturelle douaisienne qui apportent la même contribution à la qualité et à la richesse de notre vie culturelle et à l'attractivité de notre ville n'ont pas bénéficié d'un euro supplémentaire de subvention depuis 2014. J'entends par là le Tandem, l'orchestre de Douai et l'école d'art. Je ne pense pas que les rémunérations qu'ils doivent verser à des comédiens, à des artistes, à des musiciens aient particulièrement stagné ou baissé en ce qui concerne leurs spectacles. Par conséquent, je m'interroge sur cette disparité qui fait un peu en sorte qu'il y ait des parents riches et des parents pauvres dans notre vie culturelle douaisienne.

J'aurai une question subsidiaire à celle-ci, qui tire sa source des décisions

directes, page 8. En effet, page 8, nous constatons qu'il y a deux demandes de subvention auprès de l'État pour le conservatoire à rayonnement régional, pour un total de 585 208 €. Là aussi, nous sommes tous absolument d'accord. Il est important que l'État contribue lui aussi à la vie de notre conservatoire puisque l'intégralité de ses frais de fonctionnement repose uniquement sur le budget de la ville. Il n'y a donc aucune contestation dans ce domaine, mais une chose me chagrine un peu. En effet, on sait très bien qu'on ne fait pas une demande de subvention s'il n'y a pas d'abord eu des contacts, une constitution de dossier, un accord tacite de l'autorité consultée pour présenter la subvention, même si le montant est parfois réajusté. En tout cas, des efforts ont été réalisés. Or, les responsables de nos autres structures culturelles, les « parents pauvres » de notre vie culturelle (Tandem, orchestre, école d'art) tentent vainement de joindre le conseil régional, le département, la communauté d'agglomération ou toute autre structure de l'État sans avoir aucune aide et aucun accompagnement de notre maire, de son adjointe ou de l'administration municipale. J'ai en tête deux exemples très simples et très parlants : Jacques VERNIER lui-même avait pris attache avec le président à l'époque de la Communauté d'agglomération du Douaisis pour obtenir pour l'orchestre de Douai une subvention qui, depuis, est pérennisée depuis de nombreuses années. De mon côté, avec l'office de tourisme qui, à l'époque, était une association et non pas un organisme municipal, je suis allée passer un après-midi entier avec Stéphanie THIEFFRY pour plaider le dossier de la réhabilitation intérieure du beffroi. Je pense que le fait que je sois présente a rendu les autorités régionales plus attentives à notre demande et nous avons obtenu le budget nécessaire pour cette rénovation intérieure du beffroi, qui est très importante pour l'attractivité de notre ville.

De ce fait, je me pose la question de savoir pourquoi il y a deux poids, deux mesures : d'un côté, le théâtre municipal qui a à juste titre une augmentation de subvention et le conservatoire avec des demandes de subventions qui seront certainement attribuées et, de l'autre côté, nos autres structures qui, depuis 2014, n'ont eu aucune aide supplémentaire, alors que les salaires de leurs salariés et les charges n'ont pas baissé. C'est donc souvent le disponible pour l'activité et pour les spectacles qui pâtit de cette absence de réévaluation.

**M. le Maire.-** Vous avez évoqué plusieurs structures.

Vous dites que les élus ne se sont pas mobilisés, ce n'est pas complètement exact. Je prendrai un exemple : sur l'orchestre de Douai – malheureusement, pour l'instant, sans succès –, nous avons beaucoup travaillé notamment avec la région. C'est vrai qu'il y a un fait que m'a soulevé André DUBUC, la région a trois orchestres de même importance et de même qualité, deux sont estampillés nationaux à Lille et Amiens, celui de Douai est parfaitement comparable à celui d'Amiens, il est même d'un rapport qualité/prix meilleur parce que, comme ce n'est pas un orchestre permanent, ses coûts sont moindres, et pour autant, il est finalement assez maltraité par la région parce qu'on n'est même pas dans le même ordre de grandeur de financement. Nous avons donc fait tout un travail aux côtés de l'orchestre là-dessus. Par ailleurs, nous avons

accompagné il y a quelques années la fusion entre l'Hippodrome et le théâtre d'Arras et c'est d'ailleurs cette fusion qui a permis au Tandem, pendant plusieurs années, d'aller chercher des ressources dans le rapprochement des deux structures.

Au demeurant, effectivement, les subventions de ces associations n'ont pas augmenté au niveau de la ville. Elles sont conséquentes – pour le Tandem, la subvention est belle, elle est plus du double de la saison que nous propose le théâtre aujourd'hui – et, en revanche, la ville de Douai n'a pas baissé ses subventions. Notre partenaire, la ville d'Arras, les a déjà baissées au Tandem, je pense, à deux reprises.

Je note en tout cas votre soutien à l'augmentation budgétaire de la saison de cette année. Pour autant, notre souhait est de maîtriser ces financements et que, y compris sur nos structures municipales, cela ne s'envole pas. Je crois que le rapport qualité/prix de cette saison est assez remarquable.

Je termine sur le conservatoire. Je parle sous le contrôle de Frédéric qui connaît sans doute ces chiffres mieux que moi. Le conservatoire de Douai, et vous l'avez dit à juste titre, fait l'objet très largement d'un effort municipal. Je crois que, dans « Douai notre ville », le chiffre est aggloméré avec les autres structures culturelles, mais je pense que le fonctionnement de notre conservatoire représente un peu plus de 3 M€ par an.

**M. BOULARD.-** Oui, c'est tout à fait exact.

**M. le Maire.-** La subvention pérenne de l'État est de 155 000 € et la deuxième ligne de subvention que nous demandons... comme on est plutôt sur des actions, ce n'est pas forcément une subvention stable d'année en année.

**M. BOULARD.-** Non. Il y a aussi une autre partie qui est la subvention octroyée par la région, qui est de 462 609 € – de mémoire. Le reste, c'est la ville de Douai.

**M. le Maire.-** Il y a aussi la participation des familles, mais je pense que, tout compris, avec les participations des familles, l'État, la région, on est à moins de 1 M€ sur les trois.

C'est un pourcentage que vous connaissiez, Madame RYBAK, puisque je vous avais entendu le dire. La culture à Douai, c'est à peu près 14 % du budget de fonctionnement, sans compter tout ce que l'on met dans l'investissement.

Sur l'investissement, nous sommes d'ailleurs allés chercher aussi, me semble-t-il, des subventions intéressantes pour l'Hippodrome. Le travail est fait.

Merci de cette réaction.

J'ajoute que, par le travail que vous faites en direct, Frédéric, nous nous sommes aussi passés du financement d'intermédiaires qui ponctionnaient une partie de notre budget il y a quelques années.

**M. BOULARD.-** Effectivement. Quand on parle de chiffres, il faut toujours savoir ce qu'il y a derrière.

Comme le soulignait très justement Madame RYBAK, de mémoire – mais je ne

crois pas me tromper, puisque j'ai révisé mes chiffres auparavant –, en 2012-2013, le budget d'achat de spectacles pour le théâtre était de 220 000 €, certes, mais pour 16 spectacles et, à l'époque, nous avions 5 200 spectateurs.

Il est intéressant de faire le ratio entre les recettes et le nombre de spectateurs. Comme il s'agit d'un service public, il s'agit d'avoir le plus de spectateurs possible, le plus de service rendu sur le plan culturel et de faire le ratio par rapport à ce que cela coûte. Or, si on fait le ratio, c'est assez intéressant parce que 220 000 que l'on divise par 5 200, cela nous donne 42 € à la charge de la ville de Douai et, si on soustrait les recettes obtenues à l'époque en 2012-2013, on arrive à 19 €.

Actuellement, le budget d'achat de spectacles est de 333 600 €. Bien sûr, on va dire qu'il y a eu une augmentation par rapport à l'année dernière. Il faut savoir que, il y a deux ans, avant la Covid, le budget était de 338 000 €. En 2020 et 2021, il y a eu la Covid et, comme nous n'avions pas tout dépensé parce que nous n'avons pas pu programmer toutes les pièces, en 2021, nous n'avons demandé que 300 000 € ; sachant que, sur ces 300 000 €, on n'a pas encore tout dépensé. Là, on est dans une saison normale, on est à 333 600 € mais qui sont à reporter à l'autre saison normale qui précédait qui était à 338 000 €. Je pourrais donc dire que, par rapport à il y a deux ou trois ans, cela n'a pas augmenté, cela a même baissé, modérément, mais on peut au moins dire que c'est stable.

Par ailleurs, si on fait le ratio des spectateurs que nous avons obtenus en 2021-2022, alors qu'il reste deux spectacles à donner dans les 15 prochains jours, on est déjà à 9 800 spectateurs. Si je fais le ratio du budget par le nombre de spectateurs, on sera descendu de 42 € à 34 € par spectateur. Si on inclut les recettes, on sera passé de 19 € en 2012-2013 à 17 € sur 2021-2022, et je ne tiens pas compte de l'inflation. Vous le voyez, en termes de services rendus, de qualité de service, etc., le reste à charge, si on prend au juste le budget achat de spectacles, est passé de 42 € à 34 € et, si on inclut les recettes, de 19 € à 17 €.

D'autre part, en 2012-2013, nous avions trois régisseurs. Maintenant, nous n'en avons que deux, et même un seul puisque nous avons actuellement un agent en congé.

Vous voyez que, si on regarde non pas seulement les chiffres, mais ce qui se cache derrière les chiffres, on peut obtenir une autre vision.

**M. le Maire.-** C'est vrai que cela m'avait frappé il y a quelques années, l'achat de la saison s'autofinance en très grande partie. Finalement, il reste à la charge de la ville les charges fixes du théâtre, avec une équipe qui est aujourd'hui de trois personnes.

**M. BOULARD.-** Effectivement. Il faut dire également que, auparavant, nous passions par un prestataire qui achetait des pièces aux producteurs et qui nous les revendait ensuite. En clair, une pièce qui était achetée 12 000 € ou 13 000 € nous était revendue 17 000 € ou 18 000 €. Cela explique que nous avions que 14 à 16 pièces. On a donc supprimé cet intermédiaire et, en quelque sorte, je m'approvisionne directement à la source.

Il y a deux ans, nous avons eu 12 000 spectateurs. Vous me direz : pourquoi en a-t-on 10 000 et pas 12 000 cette année ? C'est tout simplement parce que, à cause de la pandémie, tout cela se reconstitue, mais 10 000 spectateurs, après deux années de pandémie avec notamment des personnes âgées qui n'osaient plus revenir au théâtre, c'est déjà magnifique.

On était donc passé de 5 200 à 12 000. Le ratio est particulièrement intéressant. C'est ce qui fait que je suis obligé de me rendre à Paris deux, trois ou quatre fois par semaine pendant des mois et des mois, pour aller choisir sur pied les pièces de théâtre et ensuite pour les négocier avec des producteurs et leur disant que, s'ils ne font pas une réduction de 10 %, je ne prends pas. En fait, c'est un peu du théâtre, je prendrais quand même, mais il faut faire jouer la concurrence. Le résultat, c'est une saison qui est pratiquement le double de ce qu'elle était il y a 10 ans.

**M. le Maire.-** C'est donc une saison avec 13 nominations aux Molière, cinq pièces nommées. Je pense que c'est une très belle saison.

Merci beaucoup, Frédéric. Merci, Cathy.

Xavier THIERRY, je vous en prie.

**M. THIERRY.-** Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les chiffres sont relativement éloquents. Comme cela a été dit à l'instant, il faut regarder ce qu'il se cache derrière les chiffres. Il y a une belle progression du nombre de spectateurs, mais il ne faut pas regarder que l'emballage et il faut faire correctement les ratios. Quand on dit qu'il ne reste que 17 € par spectateur à la charge de la ville, vu qu'on est passé de 5 000 à 10 000, voire 12 000, faites le calcul, le chiffre qui est mis en avant cache le budget qui est consacré au financement. Là où, en 2012-2013, il restait à la ville 98 000 € à financer, c'est aujourd'hui 170 000 €. C'est bien cela qu'il faut effectivement regarder.

**M. le Maire.-** Il est également important de voir que, finalement, dans cette saison, ce n'est pas juste les spectacles classiques qui ont fait l'objet de la présentation de Frédéric, on a ajouté ces dernières années ces fameux spectacles jeune public avec des tarifs spéciaux. On a développé une offre qui n'existait pas auparavant pour les familles. C'est quelque chose qui s'assume et qui fait partie d'une ouverture large à tous les publics au théâtre.

Par ailleurs, le fait qu'on ait plus de spectacles permet que notre théâtre ne fonctionne pas uniquement pour un public d'abonnés pratiquement clos. Il y a quelques années, les abonnements se revendaient presque de bouche-à-oreille quand quelqu'un arrêtrait de venir au théâtre. Aujourd'hui, on a vraiment un théâtre qui s'ouvre à tous les publics et beaucoup de gens sont en capacité de venir voir une pièce une fois de temps en temps. Frédéric le disait aussi, nos tarifs étudiants, RSA, etc. sont utilisés parce que, sur une offre suffisamment large, il y a de la place pour d'autres que les abonnés.

Ce théâtre coûte effectivement un petit peu plus cher que les années précédentes,

avec finalement un reste à charge de la saison qui reste raisonnable, mais nous avons aujourd'hui réellement une saison théâtrale tous publics, ce qui n'était pas forcément toujours le cas auparavant.

**M. THIERRY.-** Je ne contestais pas la qualité du programme, au contraire. Que cela puisse s'ouvrir également à un public plus large, ce n'est que mieux, mais c'est dans le discours et la présentation. C'était juste pour avoir un trait d'honnêteté par rapport aux chiffres. Effectivement, il faut continuer à permettre à un plus grand nombre de Douaisiens et Douaisiennes de venir au théâtre et d'avoir une inclusion culturelle plus forte encore. Je pense qu'il y a des jeunes qui sont en grand déficit de cette culture et faut leur permettre de participer au théâtre.

**M. le Maire.-** Nous allons le faire dans un instant en votant la saison d'abord, puis les tarifs.

Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous en remercie et je remercie une nouvelle fois très chaleureusement Frédéric et Cathy.

Vous n'aurez pas passé de longues soirées à Paris pour rien, Frédéric.

On vous garde cinq minutes pour la deuxième délibération sur les tarifs.

Auriane, je te laisse la parole.

### **3.2. Théâtre municipal – Tarifs saison 2022-2023**

**Mme AIT LASRI.-** Sur les tarifs du théâtre et toujours dans un esprit d'ouverture à tous et à toutes, quelques tarifs ont été revus, sachant qu'ils ne l'avaient pas été depuis plusieurs années.

Les tarifs normaux ont été augmentés de 1 €.

On a décidé collectivement de ne pas toucher aux tarifs spécifiques qui restent à 8 €, ainsi que le tarif matinal à 5 € et le tarif jeune public en tarif unique à 5 €.

Au niveau de la formule d'abonnement, on garde les mêmes habitudes. Un abonnement comprend entre 7 et 20 spectacles.

Je souligne que Cathy a été en formation pendant plusieurs jours pour changer le logiciel et fluidifier tout le système de réservation.

On vous propose donc dans cette délibération d'augmenter l'ensemble des tarifs appliqués par le théâtre.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ces tarifs ?

Chantal RYBAK, je vous en prie.

**Mme RYBAK.-** Pour suivre ce que vient de nous expliquer Monsieur BOULARD sur les différents ratios qui font que le prix d'une place de théâtre coûte moins cher à la ville et, d'autre part, pour une ouverture plus large à un plus grand public, nous n'approuvons pas cette augmentation de 1 € appliquée à ces tarifs. Nous pensons que ce n'est pas un signe sympathique, que ce n'est pas le moment à une époque où, malheureusement, beaucoup de tarifs augmentent. D'autre part, c'est une mesure qui ne va pas dans le sens d'un accès plus social à la culture, même si les tarifs sociaux ont été maintenus.

Nous sommes un peu étonnés que notre adjointe à la culture, vu ses origines politiques, approuve cette délibération.

Par conséquent, nous voterons contre.

**M. le Maire.-** Je vous confirme que les tarifs sociaux, RSA, étudiant, etc. – et c'est quelque chose qu'a défendu Auriane – n'ont pas bougé du tout, les tarifs jeune public non plus.

**Mme AIT LASRI.-** De toute façon, ce n'est pas une question d'origines politiques ou autres. Les coûts des spectacles ont augmenté, on a traversé une crise sanitaire qui a été difficile. Les tarifs n'ont pas bougé depuis plusieurs années alors que, auparavant, quand vous étiez élue à la culture, ils augmentaient tous les ans.

Là, effectivement, on a décidé collectivement d'assumer cette dépense de 1 € pour les autres tarifs.

**M. le Maire.-** L'explication de vote a donc été faite.

J'ai une petite mauvaise nouvelle pour les services, c'est que, manifestement, le vote numérique ne fonctionne pas pour l'instant. Nous allons voter à main levée.

**Mme RYBAK.-** J'ajoute juste un petit mot. À qui sont attribuées les 750 places gratuites tout au long de l'année ? Cela fait 40 places par spectacle pour les 18 spectacles.

**M. le Maire.-** Je ne sais d'ailleurs pas si on les utilise toutes. C'est une précaution. C'est pour des invités.

**Mme RYBAK.-** Pour les membres du conseil municipal ?

**M. le Maire.-** Cela peut être le cas également.

**M. BOULARD.-** C'est un chiffre qui est établi par précaution... *(intervention sans micro, inaudible)*.

**M. le Maire.-** Vous le confirmez, on n'utilise pas 750 places par an ?

**M. BOULARD.-** Non.

**M. le Maire.-** Forcément, sur un spectacle donné, on est aussi capable de vendre l'intégralité des places, si, ce soir-là, on n'utilise pas les places gratuites ?

**M. BOULARD.-** *(Intervention sans micro, inaudible)*.

**M. le Maire.-** C'est donc une précaution et ce n'est pas forcément utilisé.

**Mme RYBAK.-** Les conseillers municipaux n'en bénéficient pas ?

**M. le Maire.-** Si. Il me semble que cela doit être le cas.

**M. BOULARD.-** La ville de Douai a quatre places.

**M. le Maire.-** Effectivement, on a un stock limité pour les conseillers municipaux. Si tout le conseil se présente en même temps, il faudra que l'on choisisse. On est rarement 39 au théâtre.

Monsieur GUIFFARD.

**M. GUIFFARD.-** Pour corroborer les propos qui viennent d'être tenus et qui sont tout à fait intéressants de la part de Madame RYBAK et la réponse qui a été donnée, je crois que la notion centrale reste celle du service public, c'est-à-dire que la politique culturelle à Douai reste une mission de service public et, dès lors, la tarification sociale est évidemment la ligne qui m'a le plus intéressé.

À titre personnel, le premier abonnement que j'ai pris au théâtre, c'était grâce à ce tarif spécifique qu'est le tarif étudiant. C'était d'ailleurs la première année qu'il avait été mis en vigueur à l'époque. Je me demande justement s'il ne faudrait pas insister sur cette communication. En effet, à mon sens et autour de moi, il y a beaucoup de publics concernés qui ne sont pas tout à fait au courant de cette tarification sociale qui existe au sein de notre théâtre municipal.

**M. le Maire.-** Auriane.

**Mme AIT LASRI.-** Je voulais ajouter qu'il y aurait effectivement un plan de communication visant peut-être à faire connaître ce tarif spécifique. Auparavant, ce tarif spécifique était logé au paradis et il est maintenant logé au même titre avec tous les spectateurs. C'est aussi un beau signe de la majorité.

**M. le Maire.-** Le paradis, ce sont les places qui sont tout en haut, tout près du plafond.

Anne-Sophie, je t'en prie.

**Mme AUDEGOND.-** Visiblement, il y a une réserve de places au théâtre. Petite suggestion, ne pourrait-on pas justement distribuer quelques places de théâtre aux centres sociaux à Douai pour permettre à un public de jeunes, notamment d'adolescents, d'avoir accès gratuitement à ces différents spectacles ? Y avez-vous pensé ? Est-ce qu'on peut travailler là-dessus le cas échéant ? Par exemple, si on a 40 places par spectacle, on pourrait prévoir une dizaine de places à destination des centres sociaux.

**M. le Maire.-** Encore une fois, ces 40 places gratuites sont très rarement utilisées. Parfois, on n'en utilise aucune sur un spectacle donné. Toutes les places sont vendues. Il n'y a évidemment pas 40 places vides dans le théâtre.

**Mme AUDEGOND.-** Je ne parle pas de 40 places, je parle de 10 places.

**M. le Maire.-** On peut de temps en temps le faire, mais cela veut dire une communication spécifique.

D'expérience, les centres sociaux ne sont pas forcément un apporteur de public si simple. Il faut peut-être que la ville aussi, si on décide de le faire sur l'un ou l'autre spectacle, s'organise pour communiquer par de multiples canaux.

C'est en tout cas une idée, pas forcément sur tous les spectacles, que l'on peut lancer.

**Mme AIT LASRI.-** Effectivement, c'est un travail à mener également avec le service de démocratie participative.

C'est intéressant parce qu'il faut drainer tous les publics à aller dans toutes nos structures culturelles et c'est un travail au quotidien. Ce sont les centres sociaux, les quartiers prioritaires de la ville, ce sont absolument tous les publics de Douai qu'il faut sensibiliser. L'idée est bonne. Maintenant, il faut effectivement que les centres sociaux soient parties prenantes et qu'on puisse monter des parcours culturels et citoyens pour aller dans ces structures.

**Mme AUDEGOND.-** J'imagine qu'ils seront parties prenantes et volontaires et que des jeunes seront toujours intéressés pour quelques spectacles qui ont l'air diversifiés.

**M. le Maire.-** D'expérience, avec les centres sociaux, si on ne s'y prend pas très longtemps à l'avance, ce n'est pas forcément facile qu'ils nous fassent venir du monde sur des événements.

Hocine, je t'en prie.

**M. MAZY.-** J'ajouterai à ce qu'Auriane vient de dire que c'est tout un travail qu'on est en train de mener et qu'on mène déjà depuis 2014 pour décentraliser la culture dans nos quartiers. On est notamment en train d'y travailler avec nos structures culturelles du centre-ville pour décentraliser des actions dans les quartiers et aussi faire venir les publics de l'ensemble des quartiers vers ces structures. C'est tout un travail qui est en train d'être mené et qui doit être construit. Il faut donc le construire avec les habitants et il faut que les habitants soient aussi parties prenantes à la fois pour participer aux actions décentralisées et aussi venir vers les structures du centre-ville.

**M. le Maire.-** C'était une idée intéressante, un sujet intéressant. Comme l'a dit Hocine, cela va dans le sens de ce que nous mettons déjà en œuvre.

Je vous propose que l'on passe au vote sur cette délibération des tarifs. J'ai compris qu'il n'y aurait pas unanimité.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.2 est adoptée par 30 voix pour et 9 voix contre)*

Je vous remercie.

Auriane, on va sans doute faire un peu plus vite sur la délibération 3.3, même si c'est aussi un joli sujet.

### **3.3. Gratuité d'accès au musée pour l'exposition « Gayant, les géants de Douai »**

**Mme AIT LASRI.-** C'est une belle délibération. Je ne sais plus le compte à rebours exact, mais nous allons bientôt revoir nos géants. Dans ce cadre, l'équipe du musée nous propose une exposition : « Gayant, les géants de Douai », qui se tiendra du 9 juillet au 29 août 2022.

Cette délibération propose d'ouvrir exceptionnellement le mardi 12 juillet, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures – normalement, les musées de France sont fermés le mardi –, également de permettre la gratuité d'accès au musée dans le cadre des fêtes de Gayant du samedi 9 juillet au mardi 12 juillet et de permettre la gratuité à toute la famille Gayant durant l'exposition, notamment pour que les porteurs puissent revenir voir cette exposition au musée de la Chartreuse.

**M. le Maire.-** En fait, dans cette délibération, « la famille Gayant », cela ne veut pas seulement dire les mannequins, c'est surtout ceux qui les portent. C'est à eux qu'on accorde la gratuité.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.3 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération 3.4., encore pour une histoire de gratuite au musée.

### **3.4. Opération « TER à 1 euro » : entrée gratuite au musée de la Chartreuse**

**Mme AIT LASRI.-** Encore une histoire de gratuité, c'est un choix, c'est un investissement pour la jeunesse.

La région renouvelle son partenariat avec la SNCF pour développer une offre de billets TER vendus à 1 € du 8 juillet au 28 août 2022, afin de permettre la mobilité des jeunes et surtout de favoriser la découverte de la région et de son patrimoine.

Le musée de la Chartreuse sera associé à cette opération. Dans ce cadre, il propose la gratuité aux détenteurs d'un ticket TER à 1 €.

Cela offre aussi une belle visibilité et une belle vitrine pour le musée de la

Chartreuse, parce qu'il y aura pas mal de plaquettes de communication pour faire un petit zoom sur le musée de la Chartreuse.

**M. le Maire.-** Parfait.

Madame CRAEYE.

**Mme CRAEYE.-** C'est une belle idée et, en effet, c'est une belle plateforme aussi pour le musée de la Chartreuse, mais cela a presque un goût de « trop peu ». Quand on a vu cela, on s'est dit que, avec l'opération « TER à 1 € », il était bien de faire profiter les gens d'autres activités à des tarifs préférentiels, voire gratuits – ce qui est le cas –, mais que l'on pourrait peut-être aller un peu plus loin, voire même mener des partenariats avec Douaisis Tourisme et avoir d'autres activités. L'été, il y a plein d'activités à faire à Douai, que ce soit des balades en bateau sur le canal, la visite du beffroi ou autre. Là, on pourrait vraiment créer un appel d'air et donner envie aux gens qui veulent profiter de cette offre du « TER à 1 € » de venir spécifiquement à Douai pour profiter de toutes ces activités, soit à tarif préférentiel, soit gratuites.

**M. le Maire.-** Je renvoie la balle vers le président de Douaisis Tourisme. Pourquoi pas ?

En fait, nous avons surtout répondu à une demande de la région qui nous a demandé de faire bénéficier du tarif réduit aux visiteurs du musée s'ils avaient le ticket à 1 € et nous avons choisi la gratuité. Comme le dit Auriane, cela permet une belle visibilité régionale, on n'aura pas pour autant des centaines de personnes qui vont se présenter. Ce n'est donc pas un énorme manque à gagner et c'est une belle vitrine.

Si Douaisis Tourisme veut prendre la balle au bond et proposer à la région d'étendre à d'autres activités, pourquoi pas, c'est une belle idée.

**M. GUIFFARD.-** Eh bien, je vais mettre tout le monde d'accord, puisque j'ai proposé cette même délibération il y a quelques semaines. Cela a donc déjà été voté.

**M. le Maire.-** Forcément, ce n'est pas ici que cela se vote.

**Mme CRAEYE.-** Est-ce que l'on pourra aussi après-coup avoir des chiffres sur le nombre de personnes en ayant bénéficié ?

**M. le Maire.-** Volontiers, on va vous donner cela.

Nous allons voter cette délibération.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.4 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

### **3.5. Prêt de quatre vitrines en bois et de huit documents pour une exposition au centre Matisse de Noyelles-Godault**

**Mme AIT LASRI.-** Cette délibération porte sur le prêt de quatre vitrines en bois et de huit documents pour une exposition au centre Matisse de Noyelles-Godault. Ils ont sollicité la bibliothèque municipale de Douai pour le prêt à titre gratuit de ces quatre vitrines et de ces huit documents car ils souhaitent mettre à l'honneur Marceline Desbordes-Valmore du 10 mai au 25 mai 2022.

Pour toute sortie de la bibliothèque, il faut votre autorisation. C'est donc l'objet de cette délibération.

**M. le Maire.-** C'est classique.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.5 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

On me dit que le problème technique pour le vote électronique est résolu, mais comme c'est une unanimité, il n'y a pas besoin d'aller sur la tablette.

On termine avec une petite subvention – effectivement un peu en retard et je m'en excuse, mais cela ne prêche pas à conséquence – sur une belle opération de l'AMOPA.

### **3.6. Subvention exceptionnelle à l'association des membres de l'ordre des Palmes académiques (AMOPA) pour son concours d'éloquence**

**Mme AIT LASRI.-** Le 23 mars 2022, au théâtre municipal de Douai, a eu lieu la finale du concours d'éloquence destiné aux étudiants du Douaisis. Ils étaient accompagnés par les musiciens du conservatoire à rayonnement régional de Douai.

À ce titre, on vous demande d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € pour le prix de la ville de Douai qui a été remis au lauréat, classé troisième de cette finale.

**M. le Maire.-** Pour le coup, c'est du classique.

En fait, juridiquement, ce n'est pas une subvention, la ville remet directement ce prix au lauréat.

J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition. C'est le même montant depuis de longues années.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 3.6 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Merci beaucoup, Auriane.

**Mme AIT LASRI.-** Je voudrais juste ajouter un dernier point sur le FIGRA parce que la diapositive est passée trop rapidement tout à l'heure.

Du 1<sup>er</sup> juin au samedi 4 juin, un stage d'initiation au reportage et au documentaire sera délivré par Daniel CLING, cinéaste coordinateur du département d'art dramatique au conservatoire de Douai. Il se propose d'encadrer une dizaine de jeunes, en lien avec le service de démocratie participative, pour les jeunes de 17 ans à 25 ans : découverte du documentaire, rencontre de journalistes, un peu de tenue de caméra. C'est donc un parcours complet pour essayer aussi de mobiliser les jeunes de toute la ville au FIGRA et, pourquoi pas aussi, les inciter à intégrer à la rentrée cette filière du conservatoire à rayonnement régional de Douai.

**M. le Maire.-** Parfait.

Xavier THIERRY, je vous en prie.

**M. THIERRY.-** Merci, Monsieur le Maire.

Puisqu'on revient sur le FIGRA, c'était ma demande tout à l'heure, mais vous avez eu peur de propos liminaires qui n'étaient pas la raison de ma main levée.

À propos du FIGRA, lors de la dernière édition, on avait indiqué que les restaurateurs et les commerçants douaisiens auraient souhaité être un peu plus impliqués dans la démarche. Qu'en est-il pour cette saison ?

**M. le Maire.-** Eh bien, je vais vous le dire très clairement, on a fait une réunion en salle basse avec l'UCAD, un certain nombre de restaurateurs et de bars, en leur expliquant que, s'ils voulaient ouvrir pendant le FIGRA, je signerais volontiers des autorisations d'ouverture tardive.

Pour l'instant, Auriane, combien ont répondu ? ... Je me demande si on n'est pas à zéro. On va les relancer.

Ils avaient fait aussi le reproche à l'office de tourisme d'avoir fait une petite plaquette – d'ailleurs très bien faite – qui mettait en valeur un certain nombre d'entre eux. Cette plaquette avait au moins le mérite d'exister. L'office de tourisme a pris en compte les remarques, on peut toujours faire mieux. La plaquette sera plus fournie cette année et c'est très bien.

En revanche, les restaurateurs qui se signaleraient auprès du FIGRA en disant « nous serons ouverts tard, il n'y a pas de problème, vous pouvez venir passer la soirée et le début de la nuit chez nous » auront du monde mais, pour l'instant, je n'ai malheureusement encore eu à signer aucune autorisation d'ouverture tardive.

François GUIFFARD.

**M. GUIFFARD.-** Je voudrais compléter rapidement, puisque cela va dans le sens de la

question de Xavier THIERRY. Effectivement, pour la plaquette qui avait été fournie l'an dernier, on avait eu la demande et la sollicitation très tardivement, on a fait au mieux et avec les réponses dont on disposait. En effet, sans réponse de la part des professionnels, on ne pouvait pas décemment les indiquer sur la plaquette.

En tout cas, cette année, les choses ont été bien faites. Plusieurs réunions de travail se sont faites avec la ville, les différents partenaires et le FIGRA. Logiquement, normalement, tout est calé.

**M. le Maire.-** En tout cas, il n'est pas trop tard. Si les restaurateurs ou les cafetiers me disent « on va ouvrir tard », nous serons au rendez-vous. Ils le savent.

**M. THIERRY.-** D'accord. Vers qui faut-il se tourner à la mairie pour faire la demande ?

**M. le Maire.-** Le service commerce.

**M. THIERRY.-** Et plus spécialement ?

**M. le Maire.-** Je pense que c'est Benoît CARDON.

**Mme AIT LASRI.-** Il me semble que c'est Madame Bénédicte MELEY qui réceptionne les souhaits des commerçants. Elle avait animé la réunion.

**M. le Maire.-** S'ils s'adressent au service commerce, ils auront une réponse, il n'y a pas de souci.

**M. THIERRY.-** Merci.

**M. le Maire.-** Auriane a terminé. Merci beaucoup.

Je passe la parole à Agnès DUPUIS pour une petite délibération concernant les enfants scolarisés à Waziers.

## **POINT N° 7 – ÉCOLES**

### **7.1. Participation financière des enfants douaisiens scolarisés dans les écoles Copernic, Gambetta et Guironnet à Waziers à l'occasion de séjours scolaires organisés par la ville de Waziers**

**Mme DUPUIS.-** J'en profite pour vous indiquer que vous avez également sur table la petite brochure qui reprend l'ensemble des propositions municipales sur les accueils de loisir et les séjours de cet été.

Il s'agit là d'une petite délibération que l'on passe habituellement. Lorsque des Wazierois partent avec la ville de Douai, la ville de Waziers verse 115 € par enfant. Par souci de réciprocité, on vous propose de faire la même chose, c'est-à-dire, lorsqu'on a un Douaisien qui part avec Waziers, de verser également ces 115 €. La ville nous fournit

toujours un justificatif et nous remboursons directement à la famille.

**M. le Maire.-** Il n'y a rien de très mystérieux.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 7.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Michaël, pour les boucles de Gayant cyclistes.

## **POINT N° 8 – SPORTS**

### **8.1. Boucles de Gayant cyclistes 2022 - Tarifs**

**M. DOZIÈRE.-** C'est le troisième épisode de la trilogie des boucles de Gayant ; après les boucles aquatiques et les boucles pédestres, ce sont les boucles cyclistes au mois de juin.

Initialement, lorsqu'on avait imaginé cette manifestation il y a deux ans, on l'avait aussi cadrée par rapport à un jour, comme pour les boucles de Gayant pédestres qui sont toujours le jeudi de l'Ascension. Cela devait se dérouler en principe le dimanche suivant le week-end de Pentecôte et cela aurait donc dû cette année tomber le 12 juin. Or, le 12 juin, c'est un tour d'élections législatives, on ne pouvait pas non plus les décaler au 19 juin, cela a donc été décalé cette année au 26 juin.

Les services ont travaillé aussi le sujet. Ils ont proposé un certain nombre d'améliorations, des nouveaux tarifs, des nouveaux aménagements, pour qu'il y ait le plus grand nombre possible de participants. C'est ce qui figure en fait dans la délibération.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

S'il n'y en a pas, je propose de la mettre au vote.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 8.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Nos boucles prennent des allures de triathlon puisqu'on a eu les boucles aquatiques en mars, on va avoir bientôt les boucles pédestres et les boucles cyclistes en juin.

Nous passons à la deuxième délibération, convention de mise à disposition du stand de tir Cyprien Saurel, au profit du club des tireurs du Douaisis dont je salue le

président.

**8.2. Convention de mise à disposition de tir « Cyprien Saurel » au club « Les tireurs du Douaisis »**

**M. DOZIÈRE.-** Il s'agit simplement d'un avenant, puisque beaucoup d'institutionnels viennent utiliser ce stand de tir, notamment les Douanes dernièrement. À chaque nouvel intervenant, on fait un avenant pour l'utilisation par les différents utilisateurs.

**M. le Maire.-** C'est une délibération très classique.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 8.2 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Je laisse la parole à Yvon SIPIETER pour la délibération 9.1.

**POINT N° 9 – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**9.1. Installation de sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

**M. SIPIETER.-** Le système d'alerte et d'information des populations est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte et d'information par les autorités. Il s'adresse à une population exposée ou susceptible de l'être aux conséquences d'un événement grave. Ce dispositif conçu par les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels sont positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont les sirènes d'alerte.

Par délibération du 17 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre l'État et la commune de Douai pour le rattachement de la sirène située sur la collégiale Saint-Pierre au système d'alerte et d'information des populations.

Les services de l'État ont sollicité la ville pour actualiser cette convention et ajouter un nouveau site implanté dans les zones d'alerte de priorité 1 : Maison des Gayant, 1 rue de Lambres à Douai.

La ville assurera la prise en charge financière et technique du raccordement au réseau électrique et de la fourniture d'énergie de la totalité des équipements concourant à la sirène.

Le coût des opérations d'installation et de l'achat de matériel installé est pris en

charge par l'État.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intervenant à cet effet.

**M. le Maire.-** J'ai la réponse à une petite question que je m'étais posée, parce que, pour avoir habité longtemps en face, je savais qu'il y avait une sirène à cet endroit-là depuis longtemps. En fait, il y a une ancienne sirène qu'on a retirée l'année dernière, qui faisait partie d'un système d'alerte « ancienne mode », qui s'appelait le « réseau national d'alerte ». Nous posons donc une nouvelle sirène reliée à un nouveau type de réseau d'alerte. Nous devons délibérer dessus.

Madame CRAEYE.

**Mme CRAEYE.-** Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous demander simplement si la ville a rédigé aussi un plan communal de sauvegarde.

**M. le Maire.-** Oui.

Nous votons sur cette délibération.

Nous répondons en l'occurrence à une demande de l'État, et encore une fois, sur un site finalement connu et utilisé pour cet usage depuis des années.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 9.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Je laisse la parole à Yvon SIPIETER pour la délibération 10.1.

## **POINT N° 10 – VOIRIE**

### **10.1. Entretien correctif des installations d'éclairage extérieur – Passation du marché et de l'accord-cadre**

**M. SIPIETER.-** Un appel d'offres ouvert européen relatif aux prescriptions d'entretien correctif des installations d'éclairage extérieur a été lancé par avis le 14 février 2022. Cette opération comporte deux lots qui font l'objet d'un marché unique.

Lot n° 1 : « interventions sur les points lumineux et les armoires de commande », est estimé à 73 350 € HT par an, et une prestation supplémentaire, « astreinte du samedi matin 12 heures jusqu'au lundi matin 12 heures, jours fériés compris », est estimée à 13 880 €.

Lot n° 2 : « interventions sur les circuits d'installation électrique et les canalisations ». Ce lot est passé sous la forme d'un accord-cadre avec émission de bons

de commande. Le montant maximum annuel des commandes est fixé à 40 000 € HT.

Les deux lots sont construits pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement et annuellement dans la limite de trois reconductions.

La date limite de réception des offres a été fixée au jeudi 17 mars 2022 à 12 heures. L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 14 heures.

La commission d'appel d'offres a, lors de sa réunion du 25 mars 2022, retenu l'offre de la SAS Olczak, dont le siège social est à Dechy dans les conditions suivantes :

- Concernant le lot n° 1, « interventions sur les points lumineux et les armoires de commande » pour un montant de 82 900 € HT, pour l'entretien des 8 951 points lumineux. La prestation supplémentaire n'est pas retenue.
- Concernant le lot n° 2, dans la limite du montant maximal annuel indiqué ci-dessus. Il n'y a pas de minimum.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer le marché accord-cadre à intervenir à cet effet avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

**M. le Maire.-** C'est une délibération assez classique, avec un prestataire que nous connaissons bien.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 10.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Jean-Michel LEROY devait présenter la délibération 10.2. Je passe la parole à Yvon SIPIETER.

#### **10.2. Aménagement du centre-social du faubourg d'Esquerchin – Lot n° 1 « Voirie » - Annulation des pénalités de retard**

**M. SIPIETER.-** Dans le cadre de l'aménagement des abords du centre social du faubourg d'Esquerchin, la ville de Douai a confié à la société Gauthiez Taquet l'exécution du lot n° 1 « travaux de voirie » pour un montant de 466 999 € HT.

Plusieurs retards constatés par le maître d'ouvrage dans l'exécution des travaux ont entraîné l'application de pénalités d'un montant de 6 538 €.

Compte tenu du contexte sanitaire dégradé et conformément aux préconisations gouvernementales de ne pas pénaliser les entreprises en raison de l'épidémie du Coronavirus, je vous propose de m'autoriser à exonérer l'application des pénalités liées au retard dans l'achèvement des travaux pour un montant de 6 538 €.

**M. le Maire.-** C'est quelque chose d'assez classique. On n'est pas sur un montant si

énorme que cela.

Les pénalités de retard sont prévues par précaution pour le cas où on aurait vraiment des entreprises de mauvaise foi. Là, ce n'est pas une histoire de mauvaise foi.

J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 10.2 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Je laisse la parole à Stéphanie pour l'acquisition des voiries de la rue Adrienne Bolland.

## **POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT**

### **12.1. Rue Adrienne Bolland – Acquisition des voiries**

**Mme STIERNON.-** Ces voiries se situent au niveau du lotissement appelé « le lotissement Dumez » au niveau de la rue Guynemer, que vous connaissez sans doute toutes et tous.

Dans ce cadre, il s'agit là en fait d'un permis d'aménager qui a été octroyé en 2015. Aujourd'hui, nous sommes sur le sujet de la rétrocession de voirie. Il s'agit pour la ville d'acquérir les espaces verts et les espaces de voirie de manière à en récupérer aussi l'entretien.

Au-delà de cette action relative à l'urbanisme, on va avoir une réelle amélioration pour les habitants du secteur qui vont, de ce fait, pouvoir bénéficier d'un entretien des voiries qui, sur le site, en ont bien besoin.

Il vous est proposé ici de permettre l'acquisition des voiries par la municipalité pour en récupérer l'entretien.

Vous avez le plan en annexe qui vous permet de visualiser plus spécifiquement la rue Adrienne Bolland qui jouxte la rue Guynemer.

**M. le Maire.-** Effectivement, il fallait le faire, parce que, je crois, un promoteur fait défaut.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 12.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération 12.2, une désaffectation d'un de nos immeubles rue du Béguinage.

## **12.2. Ensemble immobilier 72-82-94 rue du Béguinage – Désaffectation - Cession**

**Mme STIERNON.-** Comme indiqué dans la délibération, il est proposé ici de désaffecter et de céder l'immeuble situé sur les 72, 82 et 94 rue du Béguinage.

Un promoteur a un projet sur cette emprise. Il s'agit du promoteur Patrial. Là, il s'agirait d'une cession pour un montant de 190 000 €, avec un projet de logement ensuite sur ce bâtiment qui bénéficierait donc d'une réhabilitation qui est assez coûteuse et donc difficile à prendre en charge par la collectivité. Là, on aurait un immeuble totalement réhabilité, ce qui présente une opportunité.

À noter que le syndicat actuellement hébergé dans ce bâtiment bénéficie d'une solution d'hébergement alternative. On a bien sûr traité cette partie de la situation qui méritait attention.

**M. le Maire.-** Effectivement, tu l'as dit, c'est une belle opportunité pour un immeuble qui est encore en bon état et où on peut reconstituer du logement.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur QUATREBOEUF, je vous en prie.

**M. QUATREBOEUF.-** Monsieur le Maire, j'interviens parce que je me suis interrogé sur le fait que vous aviez décidé dans cette délibération de procéder en même temps à la désaffectation, au déclassement et à la vente.

Lors du conseil municipal du 29 mai 2020, notre collègue Salah MEZDOUR, alors adjoint à l'urbanisme, rappelait à propos de la cession d'une parcelle de 95 m<sup>2</sup> à l'arrière de la rue Léonie Maïaux : *« tout en sachant que la procédure de cession s'agissant du domaine public doit être précédée d'opérations de désaffectation et de déclassement avant toute cession, bien sûr, une nouvelle décision doit être votée après la décision de désaffectation et de déclassement. Il faut revoter une deuxième fois pour acter de la cession du bien. »*

La raison pour laquelle Salah MEZDOUR disait cela est que, en effet, il faut que la désaffectation et le déclassement soient acceptés par le contrôle de légalité et que la délibération leur soit soumise avant, dans un second temps, de procéder à la vente.

Il y a eu des jurisprudences contraires qui ont accepté qu'il y ait en même temps désaffectation, déclassement et vente. Pour autant, c'est un risque puisque, s'il y a un incident sur la désaffectation et sur le déclassement, la vente a été du coup votée de façon précipitée et illicite.

Je le dis d'autant plus que l'on pourrait dire que s'applique dans notre commune ce que l'on pourrait appeler la « jurisprudence Rémoleux », puisque, s'agissant de

l'affaire que j'évoquais à la date du 29 mai 2020, il y a eu, malgré l'opposition de notre groupe, une désaffectation et un déclassement, mais la vente n'a fort heureusement jamais eu lieu.

Par conséquent, je ne saurais trop vous suggérer d'être prudent à cet égard et de disjoindre les deux dossiers.

Merci.

**M. le Maire.-** Je pense que c'est plus une question de prudence qu'une question d'interdiction formelle – je me tourne vers Marion VARRIÈRE. Je pense que, si on attend simplement l'épuisement des délais de recours, on est tranquille. Je ne sais plus si c'est la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR ou une loi autre qui a simplifié ces procédures récemment et qui permet de faire dans une même délibération des opérations qui, autrefois, devaient être disjointes.

On va vérifier cela.

Si, effectivement, on doit faire la cession et la désaffectation dans deux délibérations différentes, on repassera au moins l'une des deux en conseil. J'ai le sentiment que cela passe. On verra ce que dit le contrôle de légalité. En tout état de cause, on laissera passer le temps de recours.

Madame CRAEYE.

**Mme CRAEYE.-** En tout cas, il semble y avoir beaucoup de précipitation dans cette délibération, puisque vous voulez faire d'une pierre deux coups pour transformer un espace qui accueillait jusqu'alors dix logements en une douzaine de logements.

Vous savez que nous sommes contre la division des bâtiments qui se trouvent à Douai pour y mettre des cages à lapins qui ne vont pas nécessairement accueillir la population qu'on souhaite voir revenir sur Douai, c'est-à-dire plutôt des CSP+, des familles, des gens qui consommeront dans le centre-ville. Je trouve que c'est très dommage.

**M. le Maire.-** J'ai visité cet immeuble, ce n'est pas le type d'immeuble qui va intéresser des CSP+. Il n'y a pas d'ascenseur et on ne peut pas en mettre. Ce ne sont pas des cages à lapins, ce sont des petits appartements tout à fait classiques.

Si on passe de dix à douze, je pense que c'est parce qu'on récupère des surfaces – notamment les locaux de ce syndicat qui part à un autre endroit – qui peuvent être transformées en appartements. Les appartements existants ne changent pas de taille. On doit être sur des T2, T3, ce genre de choses tout à fait classiques dans le centre-ville.

**Mme CRAEYE.-** Un grand espace en rez-de-chaussée va donc à nouveau être divisé. Vous avez tout dit.

**M. le Maire.-** Effectivement, dans des appartements de taille normale.

Je suis surpris que vous ne vous réjouissiez pas que l'on remette des habitants

dans le centre-ville. On a besoin dans cette ville de lutter contre la vacance et nous le faisons de manière exemplaire dans nos bâtiments.

Je reviens sur ce que vous disiez au tout début. Non, il n'y a pas de précipitation particulière. On a voulu faire une délibération qui inclut tout, parce qu'il est fastidieux de revenir sur le même sujet. Cela dit, on n'est pas à un mois près. Je suis content que ce bâtiment soit vendu, parce que cela faisait un moment que les appartements n'étaient plus utilisés. Il est encore en bon état, il ne faut pas trop tarder.

**Mme CRAEYE.-** J'ai regardé ce que faisait la SAS Patrial. Je n'ai absolument rien trouvé sur ce qu'ils auraient pu faire dans d'autres communes. Je suis donc obligée de vous croire sur parole.

En tout cas, je trouve dommage de modifier un lieu où il y avait dix appartements en une douzaine. Une douzaine, cela peut tout vouloir dire, cela peut être 13, cela peut être 14, cela peut être plus que 12.

**M. le Maire.-** Non, une douzaine, cela veut dire 12, Madame CRAEYE.

**Mme CRAEYE.-** Non, une douzaine, cela ne veut pas dire 12.

**M. le Maire.-** Une douzaine, ici, cela veut dire 12. Ce n'est pas 13 à la douzaine.

**Mme CRAEYE.-** Non, Monsieur le Maire. Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir écrit 12 ?

**M. le Maire.-** Écoutez, je ne sais pas.

**Mme CRAEYE.-** Vous allez diviser un espace qui ne l'est pas actuellement...

**M. le Maire.-** Madame CRAEYE, je pense qu'on va s'arrêter sur ce débat. Vous avez dit ce que vous aviez à dire.

C'est une délibération sans mystère, je vous propose que l'on passe au vote. Si vous ne voulez pas la voter, libre à vous, mais je pense que vous vous êtes exprimée.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? ... Non.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote électronique)*

*(La délibération 12.2 est adoptée par 30 voix pour et 9 voix contre)*

Je vous remercie.

## **POINT N° 15 – DIVERS**

### **15.1. Modification du tableau des effectifs**

**M. le Maire.-** Il y a évidemment comme d'habitude quelques postes que l'on crée pour des remplacements ou pour des réussites aux concours, mais c'est pour des agents qui sont déjà là.

Nous créons deux postes aux ressources humaines où l'activité est forte.

Nous créons également un poste aux sports pour suppléer notre assistante administrative.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur FRANÇOIS, je vous en prie.

**M. FRANÇOIS.**- Je vous remercie.

J'ai une question sur les effectifs et les changements d'effectifs par rapport aux ressources humaines. Vous avez peut-être des détails, parce que cela fait deux personnes dans le même service. Simplement, pour l'éclairage du conseil municipal, ce serait intéressant.

Par ailleurs, je vois « chargée des assemblées, rédacteur ». Est-ce que c'est une personne qui va prendre en dactylo ou est-ce que vous avez des précisions également, s'il vous plaît ?

**M. le Maire.**- Non, pas du tout, c'est en l'occurrence une personne qui est dans la salle, qui est déjà là depuis longtemps, qui travaille avec une grande compétence à l'organisation de nos conseils municipaux, qui a obtenu son concours. Les fonctions qu'elle occupe correspondent largement au grade auquel elle peut accéder, elle a obtenu ce grade, je l'en félicite d'ailleurs. Il faut simplement formellement créer le poste.

S'agissant de votre question sur les ressources humaines, honnêtement, l'activité des ressources humaines augmente. Il y a plusieurs aspects. On a une activité de recrutements soutenue, parce qu'on est actuellement dans un pic de départs en retraite. On a aussi tout un ensemble de dossiers ressources humaines qui sont même parfois un peu en souffrance, parce que, dans un service comme les ressources humaines, vous avez des tâches qui ne peuvent pas attendre, comme par exemple la paie, qui doivent sortir en temps et en heure. De plus, il y a, je dois le dire, une pression de l'État sur l'augmentation de la paperasserie aux ressources humaines ; je pense que les demandes d'arrêté individuel qu'on n'avait pas forcément il y a quelques années sur tous les sujets nous ont consommé un demi-poste ou un poste à temps plein par rapport à ce que l'on pouvait connaître au début de ce siècle.

Par conséquent, pour soulager un service qui sert tous les autres et qui gère à lui seul la moitié du budget de la ville, je pense que ces deux postes étaient nécessaires.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.1 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

### **15.2. Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité**

**M. le Maire.-** Nous avons quelques créations d'emplois non permanents en accroissement temporaire d'activité.

Pour le service des sports, je pense que c'est en attendant un nouveau contrat plus pérenne qu'on mettra en place dans quelques mois. On fait la soudure avec quelques heures d'ici début novembre.

Pour la cuisine centrale, c'est un mi-temps thérapeutique, il faut remplacer les heures manquantes.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.2 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

### **15.3. Contrat de projet – Chargé(e) de mission planification urbaine**

**M. le Maire.-** En fait, c'est une délibération toute bête. Notre chargée de mission de planification urbaine est déjà dans nos murs, mais, pour l'instant, elle n'est pas titulaire de la fonction publique.

L'emploi avait été créé pour 18 mois à compter du 16 novembre 2020. Il arrive donc à échéance et je vous propose de le proroger jusqu'à l'achèvement complet du plan local d'urbanisme (PLU). On dit « dans la limite de six ans » ; j'espère que le PLU sera achevé avant six ans. On est en bonne voie.

Stéphanie, je te laisse la parole sur ce point.

**Mme STIERNON.-** Je vais faire un complément suite à la remarque.

Effectivement, l'objectif n'est pas que le PLU soit achevé dans six ans. C'est juste que, lorsque le PLU est acté, quand l'arrêt de projet est voté, mais également quand toute la phase d'enquête publique est terminée et que le PLU devient ce qu'on appelle « exécutoire », il vit également. L'idée est donc de se dire qu'il y a aussi des modifications à gérer.

Juste pour rappel, le principe de révision et le principe de modification du PLU sont assez différents. La révision, c'est la modification de fond que l'on fait une fois tous les 10 ou 15 ans grosso modo, selon la situation. Les modifications sont des changements plus mineurs qui ne remettent pas en cause le fameux projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont on avait débattu ensemble, qui dicte la philosophie du PLU. Quand on fait un changement qui ne remet pas en cause le fond, le PADD du PLU, il s'agit donc d'une modification.

On sait qu'avec un PLU sain et qui vit, ces modifications seront nécessaires,

même une fois le PLU exécutoire révisé. En réalité, c'est cela, la période des six ans.

**M. le Maire.-** Je mets la délibération aux voix.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.3 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

#### **15.4. Aqua senior – Convention de mise à disposition du personnel municipal**

**M. le Maire.-** Là, c'est tout bête. Comme le centre communal d'action social (CCAS) et la ville sont juridiquement deux structures différentes, dès lors que les agents de la ville prennent un peu de temps pour une action CCAS, il faut formellement voter une convention.

Mohamed, pour compléter.

**M. KHÉRAKI.-** Monsieur le Maire, vous avez à peu près tout dit. Il s'agit de la convention qui lie la ville et le CCAS dans le cadre du programme d'aquagym pour nos seniors comme vous le voyez dans la délibération, sur 36 semaines à raison de deux créneaux d'une heure.

Cette convention reprend en fait la mise à disposition de trois éducateurs par la ville ainsi que l'accès gratuit à l'équipement pour nos seniors.

**M. le Maire.-** C'est une convention très formelle. Cela ne renchérit rien du côté de la ville.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.4 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Yvon, quelques ajouts dans notre marché vêtements de travail.

#### **15.5. Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot n° 5 « Ville – tenues, uniformes pour la police municipale » - Avenant n° 1 à l'accord-cadre**

**M. SIPIETER.-** Dans le cadre du marché relatif aux tenues et uniformes pour la police municipale, il a été proposé un avenant pour intégrer une nouvelle référence à ce lot : essentiellement gilets pare-balles, porte-menottes, porte-radio, porte-clé, porte-aérosol, porte-lampe, porte-Smartphone.

Le montant maximum annuel de cet accord-cadre à bons de commande est

inchangé. Je vous propose de m'autoriser à signer cet avenant.

**M. le Maire.-** Je vais vous faire grâce de la lecture de tous les modèles.

Madame CRAEYE, je vous en prie.

**Mme CRAEYE.-** J'ai juste une question subsidiaire, je voudrais savoir si vous avez avancé depuis le dernier conseil municipal sur le port des caméras piéton pour nos policiers municipaux. Actuellement, elles sont toujours dans les cartons.

**M. le Maire.-** Je vous ferai une réponse plus précise. Dès qu'on peut les mettre en œuvre, on les mettra en œuvre. Pour moi, si ce n'est pas déjà fait, c'est incessamment.

Monsieur FRANÇOIS, je vous en prie.

**M. FRANÇOIS.-** Je vous remercie.

J'ai une petite question suite à la proposition que vous faites. Je vois que la police municipale sera équipée de gilets pare-balles. J'ai une question un peu brute de décoffrage : je voulais savoir si vous prépariez une guerre. Je vois bien qu'il y a une explosion de l'insécurité dans la ville de Douai mais je me pose des questions parce que vous prévoyez des gilets pare-balles mais, par contre, il n'y a pas d'armement de la police municipale.

J'aimerais rappeler – cela va sûrement plaire à certains dans l'audience – un certain proverbe qui dit : « Gilet pare-balles attire les balles. »

J'aimerais savoir comment vous justifiez le fait d'avoir des gilets pare-balles pour votre police municipale mais pas d'armement.

**M. le Maire.-** C'est toujours le genre de délibération qui excite les réactions pavloviennes. Toutes les polices municipales ont des gilets pare-balles, on ne se distingue pas du tout là-dessus. Nos policiers municipaux sont armés de tonfa – c'est une arme non létale.

Concernant l'armement létal, on a déjà eu cette discussion. Je pense que, en cas de risque d'agression par balles, le gilet pare-balles est beaucoup plus protecteur que le revolver. C'est un sujet sur lequel on a déjà eu beaucoup de débats, je propose de ne pas forcément le rouvrir ce soir.

Sur la délibération elle-même, y a-t-il d'autres questions ? ... Non.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.5 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

#### **15.6. Mode de scrutin des délibérations relatives aux nominations des membres des commissions municipales, comités consultatifs, des représentants dans**

**les écoles, collèges et lycées**

**15.7. Représentation à l'école élémentaire des Blancs Mouchons – Remplacement d'un membre**

**M. le Maire.-** Les deux dernières délibérations vont ensemble. Formellement, on doit voter la 15.6 à chaque fois dès qu'il y a proposition d'une petite modification dans une commission ou, comme là, simplement pour une représentation dans une école.

Y a-t-il opposition, chers collègues, à ce que nous votions à main levée et pas en passant à l'isoloir ?

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.6 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

Nous allons donc pouvoir voter à main levée pour que Nadia BONY, si vous en êtes d'accord, puisse remplacer Maxime DECUPPER-LAUD à l'école des Blancs Mouchons.

*(Il est procédé au vote)*

*(La délibération 15.7 est adoptée à l'unanimité)*

Je vous remercie.

**POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES**

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur les décisions directes ? ... Non.

**POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire.-** Même si le conseil a été relativement court, je vous propose qu'on s'en tienne à une poignée de questions diverses, s'il y en a, un nombre raisonnable. J'en serai le garant.

Madame CRAEYE.

**Mme CRAEYE.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il y a de cela quelques mois, notre groupe avait déposé une motion pour la réouverture du service état civil le samedi matin afin d'offrir un service public au plus grand nombre et notamment à toutes celles et ceux qui travaillent en semaine et n'ont pas nécessairement le temps de se rendre au service état civil quand ils ont des démarches à faire. Vous aviez à l'époque refusé de soumettre cette motion au vote alors

qu'il est inscrit dans le règlement intérieur de cette assemblée que nous avons le droit de déposer une motion et que je l'avais envoyée préalablement par mail.

Nous avons donc distribué cette motion à tous nos collègues. J'ai réitéré la demande. J'ai refait des mails pour que cette motion soit déposée dans les dossiers de conseil municipaux.

Par conséquent, je vous le demande une nouvelle fois, je demande publiquement que cette motion soit déposée dans un dossier prochain du conseil municipal pour qu'elle puisse être soumise au vote, puisque c'est notre droit. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque, vous avez reçu un mail hier d'une habitante de Douai qui se plaignait à juste titre qu'aucune place de stationnement ne soit réservée pour les personnes handicapées dans la partie de la rue de la Madeleine qui a été rénovée. C'est quand même très embêtant parce que vous vous étiez engagé, à l'époque, à ce que cet axe reste accessible, et notamment pour les personnes à mobilité réduite. C'est aujourd'hui très compliqué pour ces personnes d'y accéder et de pouvoir continuer d'aller chez certains commerçants qui y sont.

Cette personne mentionnait aussi le fait que toutes les places personnes à mobilité réduite (PMR) ne sont pas réglementaires dans le sens où elles doivent normalement être signalées horizontalement et verticalement ; or, la plupart du temps, il n'y a qu'une seule signalisation qui est horizontale et la verticale est oubliée. De ce fait, les gens qui, peut-être volontairement ou involontairement, ne sont pas attentifs à cela vont plus facilement prendre une place qu'ils ne devraient pas prendre.

Enfin, ma dernière remarque concerne les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Vous aviez déposé un petit document qui est très intéressant sur tout ce qui est prévu cet été pour les enfants et, quand on voit les dates, tout s'arrête au 19 août. Est-ce que quelque chose a été prévu pour la période qui va du 19 août au 1er septembre ou qui dure au moins une semaine de plus pour les parents qui seraient embêtés, qui devraient travailler et qui n'auraient pas de solution de garde pour leurs enfants ?

**M. le Maire.**- Je vous rassure d'emblée, je laisserai la parole à Agnès là-dessus. Je vais être rapide sur vos autres questions.

Sur la motion, je vous avais déjà répondu, la réponse est la même.

S'agissant de l'accès aux personnes à mobilité réduite dans la zone piétonne, par définition, cette zone est piétonne, il y a donc certains moments où les accès voitures ne sont pas autorisés. En revanche, il y a des moments où les accès sont possibles. Les personnes qui y habitent connaissent ces créneaux et peuvent y accéder en voiture. Pour le coup, je ne suis pas forcément sûr qu'il y ait besoin de matérialiser des places PMR ; dès lors que c'est accessible, il n'y a pas tant de voitures garées que cela et, quand on est résident, on trouve à s'arrêter devant chez soi.

Sur nos autres places PMR à travers la ville, je pense – Jean-Michel LEROY vous répondrait mieux – que nous les mettons aux normes peu à peu, pas seulement sur

les questions de signalisation verticale, mais aussi en termes de taille. Une place PMR est plus large et plus longue qu'une place normale, il y a des critères de dégagement de l'espace de part et d'autre pour qu'une personne puisse faire le tour de sa voiture en fauteuil roulant, ouvrir son coffre, etc. Quand nous refaisons une rue en totalité, nous créons des places PMR totalement aux normes. Nos anciennes places PMR, effectivement, ne le sont pas forcément toujours et c'est quelque chose qui se fait peu à peu. Si vous partez du principe qu'il y a une place PMR pour 50 places en ville, cela fait beaucoup de places PMR. Je pense que nous sommes à peu près dans les cordes, mais il y a un certain nombre de places à mettre aux normes. C'est un travail de longue haleine.

**Mme CRAEYE.-** Je voudrais juste rebondir sur la motion. Comme je l'ai dit, c'est inscrit dans le règlement intérieur, nous avons le droit, en tant que groupe, de déposer une motion. En ne la soumettant pas au vote, vous ne respectez pas votre propre règlement intérieur, ce qui pose un vrai problème. Faut-il que l'on écrive au préfet pour vous obliger à soumettre au vote cette motion ? Il serait quand même dommage d'en arriver là.

**M. le Maire.-** Si vous voulez faire perdre son temps à Monsieur le préfet...

Je vais passer la parole à votre voisin, parce que je crois que, sur ce sujet-là, on a terminé.

**Mme CRAEYE.-** Si vous voulez amender cette motion – vous l'avez déjà fait avec Monsieur GUIFFARD –, on pourrait très bien...

**M. le Maire.-** Madame CRAEYE, cela ne me paraît pas nécessaire. L'ouverture du service état civil le samedi est un sujet que je ne souhaite pas ouvrir aujourd'hui. De ce fait, la motion, me semble-t-il, n'a pas de sens.

**Mme CRAEYE.-** Vous devez la soumettre au vote.

**M. le Maire.-** Je ne le souhaite pas.

**Mme CRAEYE.-** C'est écrit noir sur blanc dans le règlement intérieur.

**M. le Maire.-** Je l'entends. Nous avons déjà eu cette discussion et je vous ai fait ma réponse.

Vous avez posé une autre question à laquelle Agnès DUPUIS doit vous répondre.

**Mme DUPUIS.-** Effectivement, nos accueils de loisirs s'arrêtent un peu au-delà de la mi-août, c'est dans les usages depuis un certain temps. On avait déjà ouvert un peu plus que cela auparavant. En général, les familles qui ont un besoin sur la deuxième quinzaine se tournent vers la maison des jeunes et de la culture (MJC) qui est un partenaire. Il n'y a pas que la ville qui est un opérateur d'accueil de loisir l'été.

On aimerait bien élargir et pouvoir faire d'autres propositions, c'est à travailler avec nos partenaires. Pour l'instant, les parents qui ont un vrai besoin se tournent en général vers la MJC pour ces 15 derniers jours. La MJC prend notre relais, puisqu'ils

sont quant à eux fermés début août.

**M. le Maire.-** J'en profite pour revenir sur une question qui a été posée tout à l'heure. Je signale que l'UCAD crée un set de table annonçant tous les restaurateurs et cafetiers qui sont partenaires du FIGRA et qui seront ouverts et disponibles pendant cette période.

Monsieur QUATREBOEUF, vous aviez une question ?

J'ai dit « une poignée de questions », votre voisine a déjà consommé une partie de la poignée. On va donc dire une ou deux questions ; une, ce serait bien, d'autant que je vois que Monsieur GUIFFARD en a également.

**M. QUATREBOEUF.-** Je n'en ai qu'une.

Je pourrais rendre hommage à votre rapidité puisque j'ai lu cet après-midi sur les réseaux sociaux, sous la plume d'un bistrotier de la rue de la Mairie, que vous aviez décidé de louer la Charpente, dont vous êtes propriétaire des murs depuis quelques jours ou quelques semaines, mais qu'il fallait déposer le dossier – dont le contenu a été publié – avant le 30 avril pour devenir locataire du 134 rue de la Mairie et fournir un nombre considérable d'informations.

Evidemment, ce commerçant se demandait s'il n'y avait pas peut-être une présélection du candidat, de sorte que l'appel à la location, qui est resté quasiment clandestin, serait de pure forme. En tous les cas, il y avait tout à l'heure une soixantaine de Douaisiens qui nous écoutaient, je peux leur dire que, s'ils veulent louer la Charpente, il faut qu'ils le fassent avant demain soir, en espérant que les services municipaux seront ouverts à défaut de l'état civil.

**M. le Maire.-** Je vais vérifier la date à laquelle on a ouvert cet appel à candidatures. Je n'ai pas forcément cette date en tête. Si ce temps a été court, je n'ai rien contre le fait de rajouter quelques jours pour que tout le monde puisse répondre. S'il y a eu le temps suffisant, si cela fait une semaine ou deux que c'est ouvert, ma foi, cela laissait la possibilité à ceux qui le voulaient de déposer un dossier.

On a quand même pas mal de gens qui savent que la Charpente va être mise en location et qui sont dans les *starting-blocks*, ils ne découvrent pas le sujet.

On va regarder cela, mais non, il n'y a pas eu présélection.

Monsieur GUIFFARD.

**M. GUIFFARD.-** Je n'ai moi aussi qu'une seule question, elle est simple et directe.

Allons-nous laisser mourir les « Francs nageurs cheminots de Douai » FNCD ? Allons-nous laisser mourir notre plus vieille association sportive ? Allons-nous laisser mourir notre club de waterpolo ?

Vous le savez très bien, et j'imagine que chacun ici connaît la situation, le club est pris concrètement et puissamment à la gorge par de grandes difficultés financières. Aujourd'hui, la situation ne me semble plus être de savoir ce qu'il aurait fallu faire il y

a quelques mois déjà, qui est responsable, comment on aurait pu éviter d'en arriver là. L'urgence implique à mon sens de se dire aujourd'hui : que fait-on ?

Il y a sur la table une proposition de l'agglo d'un partage à hauteur de 50/50 pour éponger le déficit, déficit qui, selon les dires du président, est estimé aujourd'hui à hauteur de 250 000 €. Évidemment, ce n'est pas une somme qui est neutre, j'en ai parfaitement conscience. Cela signifie concrètement que la ville prendrait sa part à hauteur de 125 000 € et l'agglomération à hauteur de 125 000 € également.

Je rappelle quand même à toutes celles et ceux qui m'écoutent que, non seulement c'est la plus vieille association douaisienne, non seulement c'est le seul club d'élite en sport collectif que nous avons dans l'arrondissement, non seulement c'est un club qui a déjà participé à de nombreuses manifestations sociales, et d'ailleurs pour notre ville, mais en plus, c'est un club qui est composé essentiellement de Douaisiennes et de Douaisiens et qui est connu, je crois, de tous.

La question est donc claire et simple : que fait-on ? Il faut savoir que, si nous ne prenons pas de position dans les jours qui viennent, nous laissons aujourd'hui le club à sa mort. C'est donc un cri d'alerte que je lance. Il faut que chacun en ait conscience. La politique, c'est aussi de faire des choix, c'est aussi des responsabilités et je crois que nous avons là un choix qui est devant nous et qui est imminent.

**M. le Maire.-** Je pourrais me cacher derrière le fait que la loi permet difficilement à une collectivité de subventionner sans risque un club pour simplement éponger un déficit. Normalement, ce n'est pas autorisé ou, en tout cas, c'est prendre un gros risque, et là, c'est clairement le cas. On peut subventionner un club pour soutenir son activité et permettre de développer des actions au profit de la population. Quand c'est pour éponger un déficit, normalement, ce n'est pas autorisé.

Au-delà de cela, je suis plutôt stupéfait de la manière dont ce club a creusé soudainement son déficit et d'une manière qui n'était pas obligatoire. Il y avait d'autres solutions. Cela a été fait sans aucune concertation, sans en parler à personne. C'est toujours assez amusant d'entendre que, finalement, ce sont les collectivités qui sont fautives de la gestion un peu étonnante et en prise de risque d'un exécutif d'association.

L'agglo parle d'un partage à 50/50. Je ne suis pas contre le partage à 50/50, que l'agglo vienne à 50/50 sur le financement total de l'association. C'est beaucoup trop facile de parler simplement de ce qu'on rajouterait. Aujourd'hui, on est très loin du 50/50. Je pense qu'on est à plus de 200 000 € pour cette association, l'agglo est à 40 000 €, cela fait 160 000 € de marge. Si on regarde la valeur des mises à disposition, je pense qu'on est aussi sur un facteur cinq entre les mises à disposition de locaux et de personnels que peut accorder la ville et les mises à disposition de locaux et de personnels que peut accorder l'agglo.

L'agglo n'a pas besoin de la ville de Douai pour prendre sa décision. C'est se cacher derrière son petit doigt. Si l'agglo veut soutenir le club, qu'elle soutienne le club. Il n'y a pas de condition à entendre là-dessus.

Au-delà de cela, Michaël va rencontrer le club dans quelques jours. Nous allons demander très clairement au club comment il compte réduire son train de vie et revenir à une gestion plus raisonnable. Je sais aussi que si, à un moment donné, on ouvre la boîte de Pandore de faire ruisseler de l'argent sur un club simplement parce qu'il a poussé volontairement son déficit, je vais avoir la moitié des clubs à la porte qui vont me dire : « Monsieur le Maire, nous aussi, on va dépenser à tour de bras et on va venir vous demander de régler l'addition. »

Michaël.

**M. DOZIÈRE.-** Je n'ai pas grand-chose à ajouter. J'ai effectivement souhaité rencontrer le club pour avoir des éléments. Il nous manque aujourd'hui des éléments pour vraiment bien débattre. Il y a des choses qui se disent.

J'ai été interpellé aussi dimanche dernier par la Fédération française de natation parce que le club a fait venir l'équipe de France de natation artistique au mois de décembre et ils ont laissé des ardoises à la Fédération alors que la ville de Douai a subventionné avec d'autres financeurs pour boucler le budget. La Fédération n'est pas très contente. Cela ne me plaît pas beaucoup.

Il y a plein de choses, j'entends beaucoup de choses. C'est pourquoi j'ai souhaité rencontrer le club pour avoir des éléments. À partir du moment où j'aurai ces éléments, on pourra peut-être en rediscuter.

**M. GUIFFARD.-** En réalité, nous avons déjà la réponse, le club s'engage évidemment à réduire ses dépenses. Concrètement, la masse salariale sera considérablement réduite, ils se sont déjà séparés à l'amiable avec leur entraîneur professionnel qui était le plus gros des salaires. Ils vont réduire la voilure sur deux à trois saisons sportives supplémentaires si tant est qu'on leur laisse l'opportunité de le faire, pour jouer non plus le top 6 ou l'élite, mais simplement le maintien, en sachant qu'ils espèrent par la suite un rebond et une diversification de leur financement – on en avait déjà parlé en comité consultatif des sports.

Quant à l'agglo et au second argument qui est placé ici, je crois qu'on ne peut pas se cacher en effet derrière son petit doigt – je reprends votre expression. Pour le coup, l'agglo a une proposition de sauver un club douaisien à hauteur de 50 %. Vous avez dit que vous étiez favorable à un partage à 50/50. Je crois que, aujourd'hui, il faut laisser la chance au FNCD de pouvoir se restructurer, de se donner de l'air et d'exister.

En l'état, effectivement, la ville n'est pas en responsabilité directe de cette mauvaise gestion financière. Je crois, pour avoir rencontré dernièrement le président, Alain CANONNE pour ne pas le citer, qu'il est parfaitement conscient, d'une part, de la situation et, d'autre part, de sa responsabilité dans la dégradation des comptes et du fait qu'il n'ait pas averti la collectivité en temps et en heure. En effet, il est trop simple de dire que les collectivités doivent toujours éponger le déficit, mais là, clairement, c'est l'urgence qui est la nôtre. Soit on fait, soit le club meurt !

**M. le Maire.-** Michaël va les rencontrer. J'attends des engagements précis sur la réduction du train de vie car, pour l'instant, on a assisté exactement au contraire.

Sur le 50/50, ma contre-proposition est de venir au 50/50 sur l'ensemble des financements. Au demeurant, on parle là du financement de l'élite, on ne parle pas de la natation sportive, ni de la natation synchronisée, ni de la formation des jeunes en waterpolo qui ne posent pas de problème ; on parle uniquement de l'équipe élite. Entendons-nous bien. On parle de pratiquement doubler la subvention du FNCD simplement sur une équipe élite où il y a très peu de Douaisiens et qui joue à Sourcéane.

Une équipe élite, surtout si elle devient professionnelle, appelle un financement à vocation beaucoup plus communautaire que municipale. Normalement, sur du sport professionnel, la question ne devrait même pas être posée à la ville.

Que l'agglomération vienne à 50 %, à égalité avec ce que la ville met déjà depuis des années, pour moi, il n'y a pas de problème là-dessus.

**M. GUIFFARD.-** Concrètement, on va donc laisser le club mourir. On peut se le dire : ce soir, vendredi 29 avril 2022, on va laisser le FNCD mourir.

**M. le Maire.-** Non, le FNCD peut choisir de réduire son train de vie, le FNCD peut choisir de changer de division.

Il faudra d'ailleurs que l'agglomération se pose une question. En effet, il y a des années, l'agglomération a dit que, si le FNCD descendait d'une division, il enlevait la subvention. J'espère que ce ne sera pas le cas. Quand on descend, on peut remonter après, mais à un moment donné, il faut être en accord aussi avec ses possibilités financières.

Michaël.

**M. DOZIÈRE.-** Je le redis, vous avez donné trois éléments dont je n'ai pas connaissance.

**M. GUIFFARD.-** Je suis allé à la pêche aux informations sur ce dossier.

**M. DOZIÈRE.-** Moi aussi, je vais à la pêche aux informations.

**M. GUIFFARD.-** Très bien ! Je ne vais pas rentrer dans ces considérations-là. Je pense qu'une réunion est prévue et je souhaite qu'elle se passe très bien.

À la place qui est la mienne aujourd'hui, j'essaie de me battre comme je peux avec les moyens dont je dispose pour réussir à sauver un club. Concrètement, aujourd'hui, s'il descend, la question n'est pas de savoir s'il va descendre, monter ou quoi que ce soit ; la question est de savoir si, concrètement, dans les prochains jours, il pourra régler un chèque à la banque. On en est là aujourd'hui. On n'est pas sur une logique sportive, on est sur une logique purement financière. Aujourd'hui, c'est à la collectivité de savoir si on se prononce ou non !

**M. le Maire.-** Michaël va rencontrer le club pour avoir des informations précises sur

tout cela.

Monsieur QUATREBOEUF, vous avez une question subsidiaire. Allez-y et la dernière question sera pour Monsieur FRANÇOIS qui ne s'est pas exprimé.

**M. QUATREBOEUF.**- Il est exceptionnel, chacun le sait, que j'abonde à des propos de notre collègue François GUIFFARD. Simplement, il est clair, parce que je connais le président CANONNE et que je me suis entretenu avec lui, que, si vous attendez le prochain conseil municipal pour décider, le club aura déjà déposé son bilan.

Il est exact qu'il s'engage à effectuer des économies dans son fonctionnement, mais il a une dette urgente. J'ai cru comprendre qu'il avait eu quelques difficultés à rencontrer rapidement des interlocuteurs municipaux. En tous les cas, si vous dites qu'il faut attendre un mois, je pense que, dans un mois, il aura déposé le bilan.

**M. le Maire.**- Michaël.

**M. DOZIÈRE.**- C'est moi qui ai pris les devants, justement parce que je m'inquiétais de ne pas avoir de nouvelles et parce que j'avais des sons de cloche qui venaient de droite et de gauche. J'ai donc pris les devants d'organiser cette rencontre pour avoir des éléments.

**M. le Maire.**- Monsieur FRANÇOIS.

**M. FRANÇOIS.**- Je vous remercie.

J'ai une question simple, courte et rapide par rapport à la réunion à caractère électoral que vous avez hébergée dans votre hôtel de ville le 21 avril – c'est une date qui sonne.

On peut lire sur les réseaux sociaux : « *Un grand merci à Frédéric CHÉREAU qui est intervenu dans cet événement important pour notre démocratie et qui est venu faire barrage à Marine LE PEN.* »

Evidemment, la citation, c'est du « castor en chef » – si je puis me permettre-, le « faiseur de barrage », Dimitri HOUBRON. J'aurais préféré qu'il soit rédacteur de ses propres discours, mais c'est une autre question.

J'ai une question qui vous concerne directement. J'aimerais savoir quels ont été les moyens mis à disposition par la mairie de Douai pour cet événement, en termes de communication, de contribution, au-delà évidemment de votre présence et apparition sur les réseaux sociaux, s'il vous plaît.

**M. le Maire.**- Une salle.

**M. FRANÇOIS.**- Avec quel équipement ? J'ai vu des micros, j'ai vu des photos de qualité. Je pose une question un peu plus précise.

**M. le Maire.**- Les photos, ce n'est pas la ville qui les a fournies. Il y a effectivement des micros dans cette salle ; c'est donc une salle avec des micros et les chaises qui sont à demeure.

**M. FRANÇOIS.-** J'espère en tout cas que vous avez été extrêmement prudent sur la question. En effet, je vous rappelle que toutes les dépenses pour cette réunion à caractère 100 % électoral doivent être impactées dans les comptes de campagne de Monsieur MACRON.

**M. le Maire.-** Eh bien, c'est Monsieur HOUBRON qui s'en chargera. C'est lui qui m'a demandé, c'est lui qui était organisateur de la réunion. J'ai simplement accordé le prêt de la salle et c'est un prêt à titre gratuit pour les formations politiques.

**M. FRANÇOIS.-** C'est important. Vous n'étiez pas organisateur, vous étiez bien invité ?

**M. le Maire.-** J'étais invité, exactement.

**M. FRANÇOIS.-** OK. Très bien. Ce sera noté au compte rendu de la séance ?

**M. le Maire.-** Je vous le confirme.

**M. FRANÇOIS.-** Merci beaucoup.

**M. le Maire.-** Chers collègues, je vous propose qu'on s'en tienne là. Je vous souhaite un très bon week-end et un bon 1<sup>er</sup> mai. Merci.

*(La séance est levée à 22 heures 30.)*